

**Maître d'ouvrage
M. Foucher**

**PLATEFORME DE STOCKAGE – PARCELLE AK1506
REGULARISATION DE SITUATION
Dossier de demande d'autorisation environnementale
Partie D : Demande de dérogation**



Décembre 2024 – Version A0

Titre : **Plateforme de stockage – Parcelle AK1506 – Commune de Saint-Laurent-du-Maroni / Régularisation de situation**

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Partie D – Demande dérogation espèces protégées

Maître d'ouvrage : M. Foucher

Localité : Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane française

Date de remise : Décembre 2024

N° dossier : 23030

Rédigé par : CV - SDU

Vérifié par : CV



Bureau d'études environnement & VRD

Immeuble PATAWA
854 A Route de Rémière
97354 REMIRE MONTJOLY

Tél. 0594 30 09 13
fax. 0594 30 92 69
Email : contact@agirenv.fr

SAS au capital de 10 200 €
SIRET 443 595 632 00037 APE 712 B

SOMMAIRE GENERAL

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

PARTIE A : Description du projet

PARTIE B : Note de présentation non technique

PARTIE C : Autorisation environnementale – Etude d'incidence

PARTIE D : Demande dérogation espèces protégées



Demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées

15 novembre 2024

**Impacts sur la parcelle «
AK1506 » à St Laurent du
Maroni**

Information sur le document

Citation recommandée	Biotope, 2024, – Demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées - AGIR - 78 p.	
Version/Indice	Version 1	
Nom de fichier	DEP_Compensation_saint-Laurent.docx	
N° de contrat	230700816_1	
Date de démarrage de la mission	20/07/2023	
Mandataire	AGIR Environnement	
Interlocuteur	Cindy VERGUET	Mail : cverguet@agirenv.fr Téléphone : 05 94 30 09 13
Biotope, Responsable du projet	Camille DECROOCQ	Mail : cdecroocq@biotope.fr Tél : 06 94 93 17 02
Biotope, Contrôleur qualité	Vincent RUFRAY	Mail : vrufray@biotope.fr Tél : 06 94 98 01 00

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.

Sommaire

1	Cadre réglementaire	5
1.1	Rappel du principe d'interdiction de destruction d'espèce protégée	5
1.2	Condition d'éligibilité à la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée	6
2	Objet de la demande	7
2.1	Contexte	7
2.2	Espèce protégée concernée par la présente demande de dérogation	7
3	Description et justification du projet	8
3.1	Présentation du projet	8
3.1.1	Localisation	8
3.1.1	Description des infrastructures et des travaux	8
4	Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore	9
4.1	Equipe de travail	9
4.2	Effort d'inventaire	10
4.3	État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune	11
4.3.1	Habitats naturels	11
4.3.2	Flore	16
4.4	Faune	23
4.4.1	Poissons	23
4.4.2	Amphibiens	29
4.4.3	Reptiles	31
4.4.4	Oiseaux	37
4.4.5	Mammifères (hors chiroptères)	44
4.4.6	Chiroptères	45
4.5	Synthèse des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée	51
5.1	Évaluation précise des impacts sur les populations d'espèce protégée	53
5.1.1	Impacts résiduels sur la faune et la flore protégée	53
5.2	Impacts résiduels du projet	54
5.2.1	Quantification des impacts résiduels sur les milieux	54
5.2.2	Impacts résiduels sur les habitats naturels	56
5.3	Impacts cumulés avec d'autres projets	57
5.4	Programme compensatoire	58
5.5	Démarche d'accompagnement et de suivi	59
5.5.1	Liste des mesures d'accompagnement et de suivi	59
5.5.2	Présentation détaillée des mesures d'accompagnement	59
5.6	Synthèse et chiffrage des mesures	62
6	Bibliographie	63
6.1	Bibliographie générale	63
6.2	Bibliographie relative aux habitats naturels	63
6.3	Bibliographie relative aux zones humides	63
6.4	Bibliographie relative à la flore	63
6.5	Bibliographie relative aux poissons	64
6.6	Bibliographie relative aux amphibiens et aux reptiles	65
6.7	Bibliographie relative aux oiseaux	65
6.8	Bibliographie relative aux mammifères terrestres	65

6.9	Bibliographie relative aux chiroptères	65
7	Annexes	67
	Annexe 1 : Synthèse des statuts réglementaires	67
	Annexe 2 : Terminologie	68
	Annexe 3 : Méthodes d'inventaires	69
	3.1 Habitats naturels et flore	69
	3.2 Poissons	69
	3.3 Amphibiens	70
	3.4 Reptiles	70
	3.5 Oiseaux	70
	3.6 Mammifères (hors chiroptères)	71
	3.7 Chiroptères	71
	Annexe 4 : Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée	72
	4.1 Espèces végétales	72
	4.2 Poissons	75
	4.3 Amphibiens	75
	4.4 Reptiles	75
	4.5 Oiseaux	76
	4.6 Mammifères (hors chiroptères)	77
	4.7 Chiroptères	78

1 Cadre réglementaire

1.1 Rappel du principe d'interdiction de destruction d'espèce protégée

Afin d'éviter la disparition d'espèces animales et végétales, un certain nombre d'interdictions sont édictées par l'article L.411-1 du Code de l'environnement, qui établit que :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :

- 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;
- 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;
- 3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;
- 4° La destruction des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant, ainsi que les premières activités humaines et la destruction ou l'enlèvement des fossiles présents sur ces sites ».

Les espèces concernées par ces interdictions sont fixées par des listes nationales, prises par arrêtés conjoints du ministre chargé de la Protection de la Nature et du ministre chargé de l'Agriculture, soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des Pêches Maritimes (article R.411-1 du Code de l'environnement), et éventuellement par des listes régionales.

L'article R.411-3 établit que pour chaque espèce, ces arrêtés interministériels précisent : la nature des interdictions mentionnées aux articles L.411-1 et L.411-3 qui sont applicables, la durée de ces interdictions, les parties du territoire et les périodes de l'année où elles s'appliquent.

Les arrêtés adoptés en Guyane française à ce titre sont présentés dans le tableau suivant :

Synthèse des textes réglementaires relatifs à la protection des espèces		
Groupe	Protection au niveau National	Protection au niveau Regional
Trachéophytes	Arrêté ministériel du 9 avril 2001 fixant la liste des plantes vasculaires protégées en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 05/07/2001), modifié par l'arrêté du mai 2017 (JORF du 10/05/2017)	(néant)
Herpétofaune/ Batrachofaune	Arrêté ministériel du 19 novembre 2020 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (JORF du 03/12/2020)	(néant)
Avifaune	Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux protégés en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 04/04/2015)	(néant)

Synthèse des textes réglementaires relatifs à la protection des espèces		
Groupe	Protection au niveau National	Protection au niveau Regional
Mammalofaune	Arrêté ministériel du 15 mai 1986 fixant la liste des mammifères protégés en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 25/06/1986), modifié par l'arrêté du 20 janvier 1987 (JORF du 11/04/1987), par l'arrêté du 29 juillet 2005 (JORF du 08/11/2005) et par l'arrêté du 24 juillet 2006 (JORF du 14/09/2006)	Arrêté préfectoral du 31 janvier 1975 fixant protection du Jaguar, du Puma et du Porc-épic arboricole qui ne sont repris dans l'arrêté de 1986

Dans le cas particulier de l'avifaune, l'arrêté du 25 mars 2015 étend la protection de certaines espèces particulièrement sensible à la dégradation de leur biotope aux habitats qu'elles exploitent au cours de leur cycle biologique.

1.2 Condition d'éligibilité à la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée

L'alinéa 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement permet, dans les conditions déterminées par les articles R.411-6 et suivants, de déroger à l'interdiction de destruction :

« La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens ».

La dérogation est accordée par arrêté préfectoral précisant les modalités d'exécution des opérations autorisées.

La décision est prise après avis du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP) (article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore protégées). La délivrance de ces dérogations est accordée, *in fine*, par le préfet, et par exception par le ministre chargé de l'écologie lorsque cela concerne : des opérations conduites par des personnes morales placées sous le contrôle ou la tutelle de l'État ou si la dérogation porte sur une espèce protégée menacée d'extinction (dont la liste est fixée par l'Arrêté du 9 juillet 1999).

Les 3 conditions incontournables à l'octroi d'une dérogation sont les suivantes :

- la demande s'inscrit dans un projet fondé sur une raison impérative d'intérêt public majeur ;
- il n'existe pas d'autre solution satisfaisante ;

la dérogation ne nuit pas au maintien de l'état de conservation favorable de l'espèce dans son aire de répartition naturelle.

2 Objet de la demande

2.1 Contexte

Cette demande de dérogation aux espèces protégées intervient dans le cadre du projet de conformisation au regard du code de l'environnement sur un site de domaine privé. Le propriétaire a effectué des travaux sur la parcelle AK 1506 de la commune de Saint-Laurent du Maroni impactant certaines espèces protégées, et doit maintenant se mettre en conformité.

2.2 Espèce protégée concernée par la présente demande de dérogation

10 espèces sont concernées par cette demande de dérogation, à savoir 1 espèce de la flore, 1 espèce de l'herpétofaune et 8 espèces de l'avifaune.

N°	Nom Vernaculaire	Nom scientifique	Statut de conservation	LRR	Enjeux
Flore					
1		<i>Elaeis oleifera</i>	P/D		Faible
Herpétofaune					
2	Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	H / D	DD	Faible
Avifaune					
3	Râle de Cayenne	<i>Aramides cajaneus</i>	P	LC	Modéré
4	Caracara à tête jaune	<i>Milvago chimachima</i>	P	LC	Faible
5	Grand Batara	<i>Taraba major</i>	P	LC	Faible
6	Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	P	LC	Faible
7	Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	LC	Faible
8	Ariane vert-doré	<i>Chrysuronia leucogaster</i>	P	LC	Faible
9	Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	Faible
10	Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	P	LC	Faible

3 Description et justification du projet

3.1 Présentation du projet

3.1.1 Localisation

Cette étude intervient dans le cadre du projet de conformisation au regard du code de l'environnement sur un site de domaine privé. Le propriétaire a effectué des travaux sur la parcelle AK 1506 de la commune de Saint-Laurent du Maroni sans réaliser d'étude d'impact environnementale préalable et doit désormais proposer une compensation pour les dégâts survenus. L'entreprise s'est en effet installée sur un petit cours d'eau. La vallée a été en partie remblayée et le criquot dévié.

La présente demande de dérogation présente les enjeux et les impacts du projet.

3.1.1 Description des infrastructures et des travaux

La zone anthropisée est constituée d'une piste en terre battue de largeur variable, et d'une zone ouverte sur lesquels des opérations de remblaiements et de terrassements ont été effectuées afin de permettre l'implantation d'un hangar. Cette zone de stockage s'est implantée sur une bande boisée plus ou moins dégradées qui entourent le cours d'eau. Le reste des zones naturelles de l'aire d'étude rapprochée sont constituées d'habitats de friches et de brousses aux abords de la piste de circulation.



Implantation des infrastructures sur l'aire d'étude rapprochée

4 Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

4.1 Equipe de travail

L'expertise écologique a été réalisée par l'équipe pluridisciplinaire Biotope Amazonie présentée ci-dessous :

Équipe projet

Domaines d'intervention	Intervenants de BIOTOPE	Qualité et qualification
Coordination et rédaction de l'étude	Camille DECROOCQ Mickaël Baumann	Chef de projet Écologue pluridisciplinaire
Expertise des habitats naturels et de la flore	Nils Servientis	Expert Botaniste
Expertise des poissons - Aquascop	Vincent Lespanier	Expert Fauniste – Ichtyologue
Expertise des amphibiens et des reptiles	Thomas Philip	Expert Fauniste – Batrachologue / Herpétologue
Expertise des oiseaux	Mickaël Baumann	Expert Fauniste – Ornithologue
Expertise des mammifères terrestres Expertise des chauves-souris	Jonathan Costa	Expert Fauniste – Mammalogue Expert Fauniste – Chiroptérologue
Contrôle Qualité	Vincent Rufay	Directeur régional

4.2 Effort d'inventaire

Le planning de nos inventaires de terrain est présenté ci-dessous, pour l'ensemble des groupes taxonomiques étudiés.

Dates des prospections de terrain

Année	Nombre de jours par groupe taxonomique étudié					
Jour/Mois	Habitats et flore	Ichtyofaune	Herpétofaune	Avifaune	Mammalofaune	Chiroptères
2024						
28-fév		1	1		1	1
11-mars						
12-mars				0,5		
13-mars	1			0,5		
Nbre de passages	1	1	1	1	1	1

4.3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune

L'état initial des milieux naturels, de la flore et de la faune correspond à l'état actuel de l'environnement, également dénommé « scénario de référence » dans l'article R. 122-5 du Code de l'environnement).

Remarque importante : un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elle soit entièrement naturelle ou semi-naturelle. Tout en tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux, la détermination des habitats naturels s'appuie essentiellement sur la végétation qui constitue le meilleur intégrateur des conditions écologiques d'un milieu (Bensettiti *et al.*, 2001).

Malgré cela, les termes « habitat naturel », couramment utilisés dans les typologies et dans les guides méthodologiques sont retenus ici pour caractériser les végétations par souci de simplification.

4.3.1 Habitats naturels

Cf. Carte : « Habitats naturels suite aux travaux »

Cf. Carte : « Habitats naturels avant travaux »

Cf. Annexe 3 : Méthodes d'inventaires

4.3.1.1 Habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée

L'expertise des habitats naturels a été réalisée sur l'aire d'étude rapprochée. Plusieurs grands types de milieux y sont recensés :

- Habitats aquatiques et humides (0,8 ha, 30 % de l'aire d'étude rapprochée) ;
- Habitats forestiers (0,2 ha, 8 %) ;
- Habitats artificialisés (1,5 ha, 62 %).

L'aire d'étude s'inscrit dans un contexte anthropisé certain. A proximité de la Piste Paul Isnard, la zone souffre d'une forte urbanisation et du développement de divers ouvrages d'aménagement pour la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. La zone a presque entièrement été défrichée et les seuls milieux naturels présents sur l'aire d'étude s'y trouvent à la marge et sont anecdotiques.

4.3.1.2 Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels

Le tableau suivant précise, pour chaque type d'habitat identifié les typologies de référence, les statuts de patrimonialité, la superficie/linéaire sur l'aire d'étude et les enjeux écologiques régionaux et contextualisés.

Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels présents dans l'aire d'étude rapprochée

Libellé de l'habitat naturel	Typologie INPN (HabRef 5 / ONF)	Zone Humide	Surface (ha)	Niveau d'enjeu intrinsèque	Description et état de conservation	Niveau d'enjeu contextualisé
Habitats aquatiques et humides						
Forêts marécageuses dégradées et lisières	G46.2314	x	0,8	Moyen	Une forêt marécageuse relictuelle se trouve en marge de l'aire d'étude. Bien que fortement dégradée et réduite à un seul cordon d'arbres alignés (<i>Symphonia globulifera</i> , <i>Astrocaryum vulgare</i> en lisière, <i>Virola surinamensis</i> , <i>Didymopanax morototoni</i> , etc.), cette forêt marécageuse assure toujours les fonctions écologiques dont elle est pourvue. Cet habitat patrimonial possède ainsi un enjeu qualifié comme « Moyen ».	Moyen
Habitats ouverts et semi-ouverts						
Forêts dégradées et forêts secondaires	G46.231		0,2	Faible	En marge de l'aire d'étude, on retrouve ponctuellement des patches de forêts fortement dégradée (régénération forestière à la suite de défrichements successifs).	Faible
Habitats dégradés ou anthropiques						
Abattis de Guyane	G82.32		0,04	Nul	Le patch forestier a totalement perdu son intégrité puisqu'un abattis de manioc se trouve en plein milieu.	Nul
Site industriel en activité	G86.3		1,1	Nul		Nul
Friches et brousses	G87.1		0,4	Nul		Nul



Habitats naturels suite aux travaux

Propositions de mesures compensatoires et dossier de dérogation

- Aire d'étude rapprochée
- Zone d'installations

Habitats naturels suite aux travaux

- G46.231 - Forêts dégradées et forêts secondaires
- G46.2314 - Forêts marécageuses dégradées et lisières
- G82.32 - Abattis de Guyane
- G86.3 - Site industriel en activité
- G87.1 - Friches et brousses



© AGIR - Tous droits réservés - Sources : Bing Satellite (2024) - Cartographie : Biotope, 2024



Habitats naturels avant travaux

Propositions de mesures compensatoires et dossier de dérogation

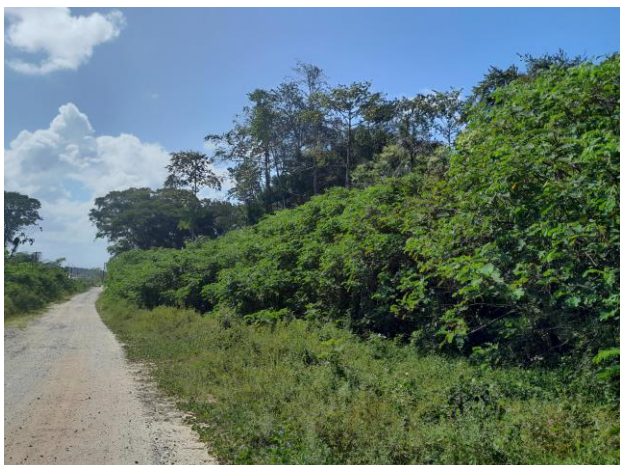
 Aire d'étude rapprochée

Habitats naturels supposés avant travaux

-  G46.231 - Forêts dégradées et forêts secondaires
-  G46.2314 - Forêts marécageuses dégradées et lisières
-  G82.32 - Abattis de Guyane
-  G87.1 - Friches et brousses



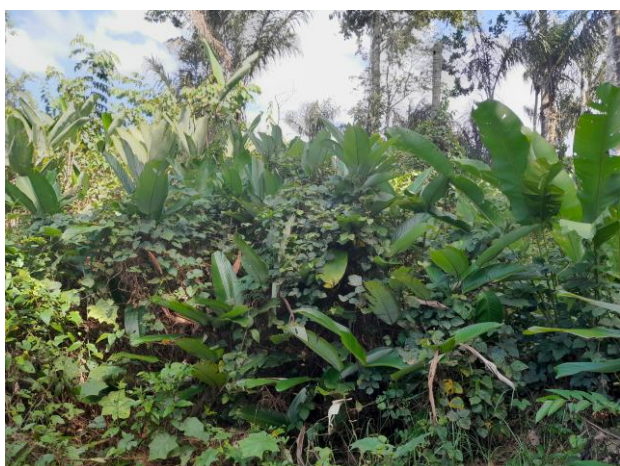
© AGIR - Tous droits réservés - Sources : Bing Satellite (2024) - Cartographie : Biotope, 2024



Une friche ou brousse est présente en bordure de piste (ici à *Senna reticulata*) avant la lisière de forêt marécageuse dégradée (on aperçoit les houppiers à *Symphonia globulifera*).



Une friche arbustive à *Mimosa pigra* se trouve également en bordure de la piste avant la lisière de forêt marécageuse.



Quelques patches résiduels à *Ischnosiphon obliquus* montrent que la zone d'étude est bordée par une zone à hydromorphie de surface (une zone humide).



Une zone d'abattis se trouve au milieu du patch forestier.

Habitats sur l'aire d'étude rapprochée

4.3.1.3 Bilan concernant les habitats et enjeux associés

Située au cœur d'une matrice anthropisée, dans une zone à très haute pression urbaine, l'aire d'étude a été entièrement rasée à nue pour la construction d'un ouvrage de BTP. Quelques patches forestiers relictuels, de forêts marécageuses ou de forêt de terre-ferme, sont toujours présents en marge de l'aire d'étude. Les zones de forêt marécageuse, qui sont des zones humides, sont à prendre en compte. Compte-tenu des habitats présents aux alentours, il est indéniable qu'une forêt marécageuse se développait le long des criques, englobant les zones humides ouvertes que l'on retrouve actuellement autour du périmètre d'étude. Sur les parties plus hautes, une forêt secondaire devait déjà se développer et assurer les continuités écologiques de type corridor entre les différents boisements de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

4.3.2 Flore

Cf. Annexe 3 : Méthodes d'inventaires

Cf. Carte « Enjeux de la flore » et Carte « Niveaux d'enjeux de la flore »

4.3.2.1 Analyse bibliographique

Aucune donnée bibliographique n'est disponible pour la zone. Biotope dispose de données d'une étude réalisée à proximité sur la piste de Paul Castaing. Elles sont données dans le tableau suivant :

Nom scientifique	Statut de conservation	LRM	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Espèces patrimoniales et/ou réglementées					
<i>Tabebuia fluviatilis</i>	D	LC	Fort	Il s'agit d'un petit arbre pouvant atteindre une vingtaine de centimètre de diamètre, pour les spécimens les plus imposants. Il atteint cependant la maturité à un stade bien plus précoce, aussi peut-on l'observer fleurir dès qu'il atteint 2-3 m de haut, il arbore alors un port arbustif. <i>T. fluviatilis</i> est endémique du Bouclier des Guyanes au nord du Brésil. En Guyane française, jusqu'à présent la présence de cette espèce a été documentée uniquement sur le littoral. Les individus rencontrés durant les inventaires botaniques sont situés à la limite extérieure de l'aire d'étude.	Fort
<i>Aristolochia paramaribensis</i>	D	NE	Fort	Le genre <i>Aristolochia</i> appartient à la famille des Aristolochiaceae. En Guyane, c'est le seul genre de cette famille. Toutes les espèces du genre sont lianescentes. <i>A. paramaribensis</i> est endémique de l'Est du Bouclier Guyanais (Guyana, Suriname, Guyane française). Elle n'est signalée sur notre territoire que par trois collectes déposées à l'Herbier de Cayenne qui se répartissent d'Est en Ouest au nord de la Guyane. L'espèce semble être plus fréquente qu'ailleurs à Saint-Laurent du Maroni et l'individu trouvé se trouvait dans un habitat fortement perturbé.	Modéré

Nom scientifique	Statut de conservation	LRM	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
<i>Nymphaea pulchella</i>	D		Fort	Plante aquatique de la famille des nénuphars. Elle occupe les eaux stagnantes, principalement sur le littoral. <i>Nymphaea pulchella</i> est une hydrophyte fixée. Ses feuilles peltées, qui flottent à la surface, possèdent une marge du limbe crénelée caractéristique. Les fleurs sont dressées sur une tige dépassant d'une dizaine de centimètre la surface de l'eau, à la manière des lotus. Elles s'épanouissent au cours de la journée. Ce nénuphar est réparti depuis le sud des États-Unis jusqu'au Pérou, ainsi que tout le long de la façade Atlantique du Venezuela jusqu'au sud du Brésil. En Guyane, elle n'a fait l'objet que d'une unique collecte, dans la région de Cayenne, recensée dans la base de données Aublet 2. L'individu observé se trouvait dans un habitat fortement perturbé.	Modéré
<i>Inga vurgultosa</i>	D		Modéré	Ce petit arbre est une espèce remarquable, strictement localisée dans le bouclier des Guyanes (Guyana et Guyane française). Dans notre département, cette espèce déterminante de ZNIEFF est principalement citée de la région de Saül, ainsi que de quelques données éparses (Trinité, Saint-Elie, Kaw, Nouragues). Elle apparaît comme particulièrement rare à l'échelle continentale et les populations guyanaises représentent donc un caractère patrimonial important. L'espèce est commune à Saint-Laurent du Maroni.	Faible
<i>Vriesea procera</i>	D		Faible	Cette Broméliacée (famille de l'ananas) est une herbacée épiphyte largement répandue en Amérique du Sud. Elle est retrouvée du Venezuela jusqu'au Sud du Brésil. A l'herbier de Cayenne, 2 collectes correspondent à cette espèce. L'une d'elle provient de l'extrême Sud du département et l'autre de Saint-Laurent du Maroni. L'espèce est assez abondante dans cette ville dans des habitats à caractère peu naturel.	Faible

Légende :

P : Protégée (arrêté ministériel du 9 avril 2001)

D : Déterminante de ZNIEFF

LRM : Liste Rouge mondiale des espèces menacées : CR : en danger critique EN ; en danger

4.3.2.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Au cours des investigations botaniques, 75 espèces végétales ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (annexe 4). Au regard de la pression d'inventaire, ce chiffre très faible est à relier avec la faible superficie de l'aire d'étude et son caractère fortement dégradé à la suite d'un défrichement quasi-total de la zone d'étude.

La richesse floristique de l'aire d'étude est très faible. On retrouve quelques espèces des cortèges de zones humides ouvertes en marge de la forêt marécageuse. Sinon les cortèges en place présentent tous un caractère pionnier lié à la forte dégradation du milieu qui était en place.

4.3.2.3 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

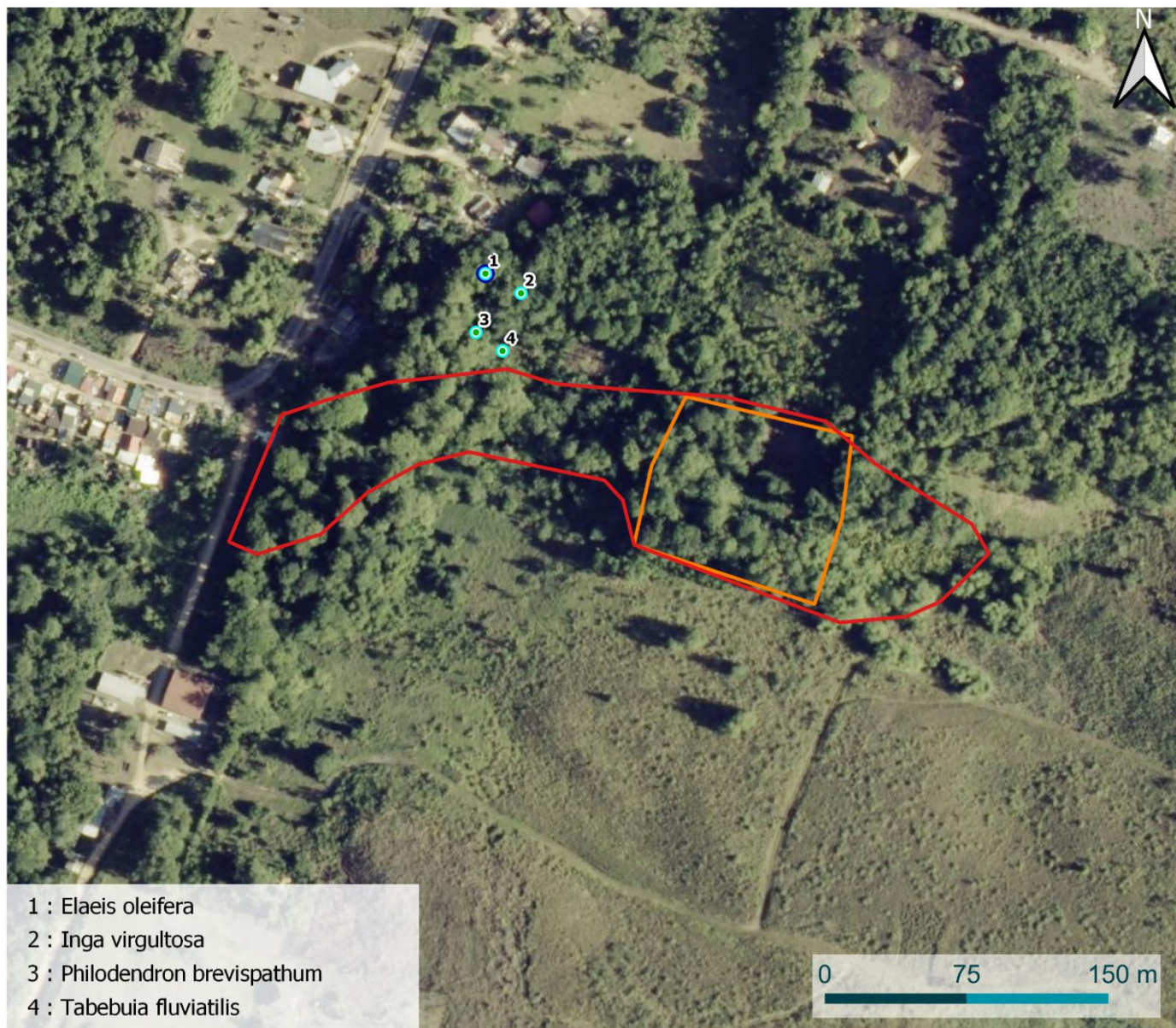
Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Nom scientifique	Statut de conservation	LRM	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Espèces patrimoniales et/ou réglementées					
<i>Philodendron brevispathum</i>	D		Fort	<i>Philodendron brevispathum</i> est une liane rattachée à la famille des Araceae. Alors que la plupart des <i>Philodendron</i> de Guyane colonisent le tronc des arbres, <i>P. brevispathum</i> est avant tout une espèce se développant au sol où il colonise généralement les secteurs inondables des forêts marécageuses. Il ne se fixe à un support que pour y fleurir ; tout au plus à quelques mètres de hauteur (2-3 m). L'aire de répartition de cette espèce s'étend du sud de l'Amérique Centrale au nord de l'Amérique du Sud (Equateur, Colombie, Guyanes, nord du Brésil) où elle atteint la Bolivie. En Guyane, elle n'est connue que du quart nord-ouest du département (de Saint-Laurent à Petit-Saut). Sur l'aire d'étude, un seul individu a été recensé dans la bande relictuelle de forêt marécageuse.	Fort
<i>Tabebuia fluviatilis</i>	D		Fort	Il s'agit d'un petit arbre pouvant atteindre une vingtaine de centimètre de diamètre, pour les spécimens les plus imposants. Il atteint cependant la maturité à un stade bien plus précoce, aussi peut-on l'observer fleurir dès qu'il atteint 2-3 m de haut, il arbore alors un port arbustif. <i>T. fluviatilis</i> est endémique du Bouclier des Guyanes au nord du Brésil. En Guyane	Fort

Nom scientifique	Statut de conservation	LRM	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
				française, jusqu'à présent la présence de cette espèce a été documentée uniquement sur le littoral. Sur l'aire d'étude, nous avons détecté cette espèce à un stade très jeune de maturité, dans la bande relictuelle de forêt marécageuse en marge de l'aire d'étude.	
<i>Elaeis oleifera</i>	P/D		Fort	Un individu de palmier à huile, une espèce protégée, a été trouvé dans le jardin des habitations présentes au nord de l'aire d'étude. Rien n'indique que cette espèce végétale est spontanée et nous pensons qu'elle a été plantée.	Faible
<i>Inga virgultosa</i>	D		Faible	<i>Inga virgultosa</i> est un petit arbre de la famille du <i>Mimosa</i> . Il possède de très petites folioles caractéristiques. Cette espèce est endémique de l'est du plateau des Guyanes (Suriname, Guyane française, Amapá). En Guyane française, elle est associée aux forêts basses et sèches, en bordure de savane ou de savane-roche. Il est présent sur le littoral et, ponctuellement, sur les inselbergs de l'intérieur des terres. C'est une espèce très commune à l'échelle du département, présente dans tous les boisements secondaires ou dégradés de la bande littorale.	Faible
Espèces exotiques envahissantes					
2 espèces exotiques envahissantes sont présentes sur l'aire d'étude rapprochée : <i>Acacia mangium</i> (en grand nombre autour de la parcelle) et <i>Bambusa Vulgaris</i> (1 patch au niveau où la crique a été détournée)					

Légende :

- P : Protégée (arrêté ministériel du 9 avril 2001)
- D : Déterminante de ZNIEFF
- LRM : Liste Rouge mondiale des espèces menacées : CR : en danger critique EN ; en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NE : non-évaluée.



AGIR
ENVIRONNEMENT

Enjeux de la flore

Propositions de mesures compensatoires et dossier de dérogation

▭ Aire d'étude rapprochée

▭ Zone d'installation

Enjeux flore

● Déterminante de ZNIEFF

● Trachéophytes

biotope

Niveaux d'enjeux de la flore

Propositions de mesures compensatoires et dossier de dérogation

 Aire d'étude rapprochée

 Zone d'installation

Niveaux d'enjeux

 Faible

 Fort

 Trachéophytes

- 1 : *Elaeis oleifera*
 2 : *Inga virgultosa*
 3 : *Philodendron brevispathum*
 4 : *Tabebuia fluviatilis*

0 75 150 m

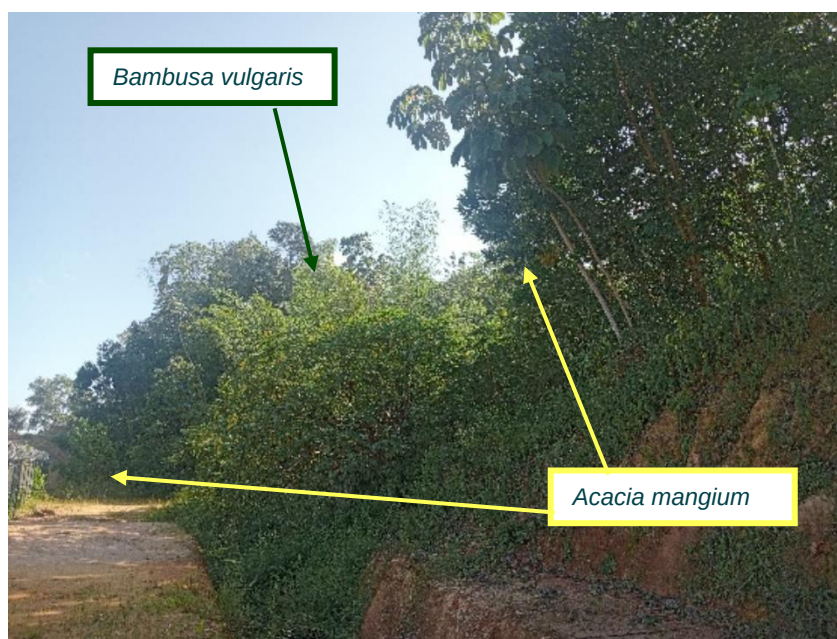


Philodendron brevispathum - Araceae



Philodendron brevispathum - Araceae

Espèces remarquables sur l'aire d'étude rapprochée



Espèces exotiques envahissantes

4.3.2.4 Bilan concernant les espèces végétales et enjeux associés

Les enjeux floristiques sont globalement faibles à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Néanmoins, ils ne sont pas homogènes sur l'ensemble du fuseau d'étude et se trouvent localement plus forts. En effet, les enjeux sont plus importants au niveau des patches de forêt marécageuse.

Aucune espèce protégée n'a été recensée sur l'aire d'étude.

4.4 Faune

4.4.1 Poissons

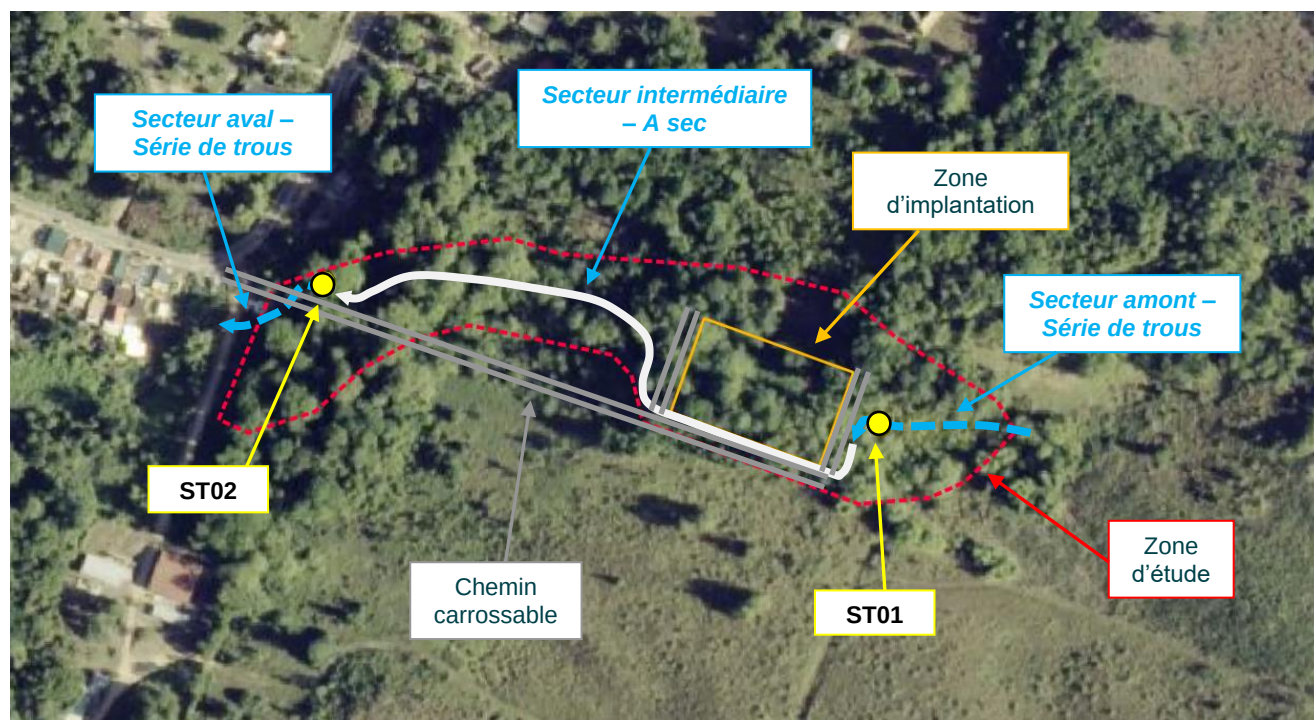
Cf. Annexe 3 : Méthodes d'inventaires

4.4.1.1 Sites d'échantillonnage et caractéristiques de l'habitat

La zone d'étude concerne un ruisseau de tête de bassin appartenant au bassin versant de la Crique Saint-Laurent qui se jette dans le Maroni quelques kilomètres plus loin.

Ce ruisseau semble naturellement intermittent, c'est-à-dire qu'il ne montrerait un écoulement qu'à la faveur de la saison humide. Le linéaire de cours d'eau suivi de part et d'autre de l'implantation de l'entreprise est réduit (500 m) et peut se diviser en 3 parties distinctes :

- Secteur amont : Série de petits trous d'eau plus ou moins profonds et chargés en matière organique, le long d'un chenal drainant une zone marécageuse ouverte occupée essentiellement par une végétation hélophyte ;
- Secteur intermédiaire : Intégralement à sec. La moitié amont a été déviée suite à l'implantation de l'entreprise, prenant la forme d'un fossé rectiligne ;
- Secteur aval : Section déviée au passage de la nouvelle piste d'accès, et occupée par une série de quelques trous d'eau plus ou moins profonds et chargés en matière organique. Majoritairement en bordure de boisement.



Localisation des stations d'échantillonnage dans la zone d'étude

Deux stations ont été positionnées, réparties dans les différents types de secteurs présents de manière à appréhender au mieux la diversité des caractéristiques mésologiques, l'une en amont de l'entreprise et du secteur asséché, l'autre en aval.



ST01 – Série de trous plus ou moins profond et chargés en matière organique, le long d'un chenal drainant une zone marécageuse ouverte et occupée majoritairement par une végétation héliophyte.



ST02 – Série de trous plus ou moins profond et chargés en matière organique, le long de la section déviée au passage de la nouvelle piste d'accès.



Secteur intermédiaire – Lit de la section non déviée à sec sur l'intégralité de son linéaire (~200m)

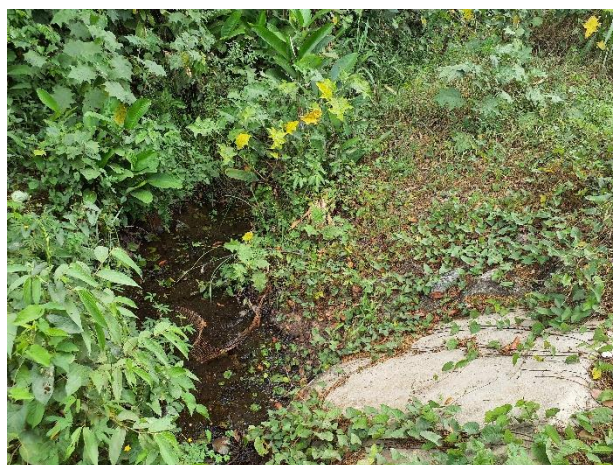


Secteur intermédiaire – Présence d'un ancien merlon en bordure de fond de vallée, à l'origine et/ou usage indéterminé

Le diagnostic de l'état du cours d'eau de la zone d'étude laisse apparaître un milieu déjà dégradé, bien avant l'implantation de l'entreprise sur site. Le secteur intermédiaire à l'aval de l'implantation, par exemple, montre un tracé assez rectiligne, et un large merlon a été observé entre le fond de vallée et la nouvelle piste. Il apparaît relativement ancien compte-tenu de l'importance de la végétation ligneuse qui s'est développée dessus. Son origine et/ou utilité reste indéterminée. Le niveau du lit semble plus haut qu'à l'amont et pourrait expliquer que ce secteur soit intégralement à sec. Le secteur amont dans la zone marécageuse apparaît plus préservé des altérations anthropiques mis-à-part la présence de petites zones d'abattis plus ou moins récents sur la rive gauche.



Section de ruisseau déviée par l'entreprise, prenant la forme d'un fossé rectiligne, aux berges et fond du lit droits et nus – On observe de plus la fermeture d'une partie du fossé avec la construction d'une structure bétonnée



Déviations du ruisseau au passage de la nouvelle piste d'accès, avec l'installation d'une buse qui apparaît sous-dimensionnée par rapport au gabarit du ruisseau

Même si le cours d'eau de la zone d'étude était déjà dégradé par les des activités antérieures, la récente installation de l'entreprise sur site a aggravé le degré d'altération. Au-delà de la simple déviation du tracé, le ruisseau sur le linéaire concerné prend à présent la forme d'un fossé rectiligne, aux berges et au fond du lit droits et nus, complètement homogènes et exempt d'habitats biogènes. En résulte un secteur de cours d'eau ayant perdu encore une partie de sa fonctionnalité et de son attractivité pour la vie aquatique même, dès lors qu'il se charge en eau.

4.4.1.2 Analyse bibliographique

Les bases de données naturalistes OpenObs (INPN) et Faune-Guyane ont été consultées. Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'a été reportée dans la zone d'étude sur les dix dernières années.

Certaines données existent néanmoins à proximité :

- Faune-Guyane (2022) - Série d'observations effectuées dans le secteur sans localisation précise. Ces observations ont mis en évidence la présence de 4 espèces, dont 1 espèce patrimoniale, déterminante ZNIEFF : *Micropoecilia bifurca*.

Il n'existe aucun zonage environnemental à proximité.

4.4.1.3 Espèces présentes dans l'aire d'étude

Au total, 7 espèces de poissons sont présentes dans la zone d'étude :

5 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :

- *Copella carvennensis* ;
- *Hemigrammus unilineatus* ;
- *Hoplias malabaricus* ;
- *Laimosemion agilae* ;
- *Nannacara anomala*.

2 espèces non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur la zone d'étude compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :

- *Anablepsoides lungi* : inventoriée à proximité (Faune-Guyane, 2022), souvent retrouvée dans des habitats similaires à ceux présents dans la zone d'étude (milieux lenticules et ou stagnants, peu profonds) ;
- *Pyrrhulina filamentosa* : inventoriée à proximité (Faune-Guyane, 2022), connu pour fréquenter des habitats similaires à ceux présents dans la zone d'étude (Petites criques peu profondes à courant lent).

Aucunes de ces espèces ne présentent de portées réglementaires ou de caractères patrimoniaux.

4.4.1.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Aucune espèce patrimoniale n'est présente ou potentiellement présente dans la zone d'étude.



Tétra drapeau – *Hemigrammus unilineatus*
© F.Melki



Poisson-tigre – *Hoplias malabaricus*
© F.Melki



Rivule d'Agila – *Laimosemion agila*
© M.Gaucher



Cichlidé nain brillant – *Nannacara anomala*
© Aquascop

Poissons remarquables sur l'aire d'étude rapprochée

4.4.1.5 Bilan concernant les poissons et enjeux associés

L'inventaire réalisé dans les secteurs encore en eau du criquot intermittent a mis en évidence la présence de 7 espèces de poissons. Si cette richesse spécifique reste relativement cohérente avec le contexte écologique, le peuplement inventorié ne présente pas d'espèce patrimoniale. En plus du caractère temporaire de l'hydrologie du ruisseau, celui-ci semble avoir déjà souffert des activités anthropiques antérieures par le biais d'altérations hydromorphologiques, dessinant un habitat de qualité médiocre, peu propice à l'établissement des espèces les plus sensibles.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude présente un intérêt considéré comme faible pour les poissons.

Les cours d'eau ont énormément souffert des activités anthropiques par le passé, par le biais de remaniements morphologiques notamment. Les systèmes fluviaux reposent sur une dynamique et un fonctionnement propre assez sensibles aux modifications morphologiques et hydrologiques, et dont l'altération engendre quasi-systématiquement une dégradation de la qualité d'habitat. Même si ces impacts sont à présent bien connus, ils ne sont toujours pas suffisamment considérés dans certains projets d'aménagement.

Il est très probable que dans le cas examiné par la présente étude, l'absence d'écoulement permanent du ruisseau combinée à l'aspect déjà dégradé de la zone, n'aient pas incité le propriétaire à particulièrement prêter attention au cours d'eau lors de son implantation sur le site. Les milieux temporaires, nombreux en Guyane, ne sont pourtant pas à négliger ; ils disposent de leur propre mode fonctionnement, et restent exploités par toute une gamme d'organismes qui peuvent s'en servir à un moment de l'année pour accomplir leurs cycles vitaux. De plus, même si le milieu apparaît déjà dégradé, il reste préférable d'éviter d'aggraver la situation dans la mesure du possible.

La restauration écologique est bien entendu possible, mais le fonctionnement des écosystèmes étant toujours complexe, le retour à la qualité d'habitat antérieure voire originelle n'est pas garanti, ou demandera beaucoup de temps à l'écosystème pour retrouver son équilibre et un niveau de maturité suffisant. De fait, les principes de précaution et de prévention avant aménagement restent la meilleure des approches.

4.4.2 Amphibiens

Cf. Annexe 3 : Méthodes d'inventaires
Cf. Carte : « Enjeux de l'herpétofaune »
Cf. Carte : « Niveaux d'enjeux de l'herpétofaune »

4.4.2.1 Analyse bibliographique

Une analyse bibliographique a été réalisée sur l'aire d'étude en consultant la base de données participatives Faune-Guyane (GEPOG) qui est un outil de référence en Guyane. En effet, celle-ci regroupe plus d'un million de données faunistiques, avec un groupe de vérificateurs actif constitué d'experts reconnus en Guyane. Ainsi ce site garantit la qualité et la fiabilité de ses données.

Afin de réaliser l'analyse bibliographique, au vu du contexte de la zone, un tampon de 500 mètres en prenant pour base l'aire d'étude rapprochée a été étudié. Ce tampon permet de mieux apprécier la biodiversité potentielle qui aurait pu être impactée par le projet.

À la suite de l'analyse bibliographique, seule une espèce d'amphibien a été recensée. Cette espèce ne présente aucun enjeu de conservation particulier.

4.4.2.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Lors des inventaires réalisés par Biotope au sein de l'aire d'étude rapprochée, un total **8** espèces d'amphibiens a pu être mis en évidence. Parmi cette liste, aucunes ne présentent des enjeux de conservations.

Une partie de la zone d'étude est composée d'habitats forestiers que plusieurs espèces affectionnent telles que le leptodactyle rougeâtre (*Leptodactylus rhodomystax*), le leptodactyle de Knudsen (*Leptodactylus knudseni*) ou encore l'hylode porte-X (*Pristimantis chiastonotus*). S'ajoute à ce cortège d'espèce forestière des espèces affectionnant les milieux marécageux telles que le leptodactyle de Peters (*Leptodactylus petersii*) ou encore le leptodactyle de Trinidad (*Leptodactylus nesiotus*). Enfin des espèces inféodées au milieu ouverts telles que l'adénomère des herbes (*Adenomera hylaedactyla*), la rainette à bandes (*Boana multifasciata*) ou encore la rainette ponctuée (*Boana punctata*) ont été recensées.

Après une relecture de l'analyse bibliographique, seule une espèce d'amphibien n'a pas été contactée. Cette espèce non détectée lors des inventaires ne fait pas l'objet d'enjeux de conservation particuliers.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée est présentée en annexe 4.

La richesse batrachologique compte tenu du contexte de la zone et des habitats disponibles est relativement faible. Cette faible richesse peut se traduire par le caractère dégradée et péri-urbain du site. L'aire d'étude est peu connectée aux réservoirs de biodiversité à proximité (manque de corridor écologique).



Rainette à bandes (hors site)
©Thomas PHILIP



Adénomère des herbes (hors site)
©Thomas PHILIP



Leptodactyle de Knudsen (hors site)
©Thomas PHILIP

Amphibiens remarquables sur l'aire d'étude rapprochée

4.4.2.1 Bilan concernant les amphibiens et enjeux associés

Au total, ce sont 9 espèces d'amphibiens qui sont considérées présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée. Aucune des espèces trouvées ne présentent d'enjeux de conservation particuliers. Cependant la météo défavorable lors des inventaires ne permet pas d'exclure la présence d'espèces à enjeux sur l'aire d'étude rapprochée. Ainsi il serait possible que la rainette à doigts orange (*Dendropsophus sp. 1*) et la rainette crépitante (*Boana xerophylla*) soient présentes au sein de l'aire d'étude.

4.4.3 Reptiles

Cf. Annexe 3 : Méthodes d'inventaires
Cf. Carte : « Enjeux de l'herpétofaune »
Cf. Carte : « Niveaux d'enjeux de l'herpétofaune »

4.4.3.1 Analyse bibliographique

Une analyse bibliographique a été réalisée sur l'aire d'étude en consultant la base de données participatives Faune-Guyane (GEOG) qui est un outil de référence en Guyane. En effet, celle-ci regroupe plus d'un million de données faunistiques, avec un groupe de vérificateurs actif constitué d'experts reconnus en Guyane. Ainsi ce site garantit la qualité et la fiabilité de ses données.

Afin de réaliser l'analyse bibliographique, au vu du contexte de la zone, un tampon de 500 mètres en prenant pour base l'aire d'étude rapprochée a été étudié. Ce tampon permet de mieux apprécier la biodiversité potentielle qui aurait pu être impactée par le projet.

À la suite de l'analyse bibliographique, un total de 2 espèces de reptiles a été recensé, au sein de l'aire d'étude rapprochée. Parmi cette liste, aucune ne présentent des enjeux de conservations.

4.4.3.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Lors des inventaires Biotope au sein de l'aire d'étude rapprochée, un total de 7 espèces de reptiles a pu être mis en évidence. Parmi cette liste, 2 présentent des enjeux de conservations :

- 1 espèce protégée avec son habitat et déterminante de ZNIEFF.
- 1 espèce déterminante de ZNIEFF.

Au sein de la zone d'étude plusieurs habitats sont présents tels que de la forêt marécageuse, de la forêt de terre ferme, de la friche herbacée, etc. La majorité des espèces rencontrées sur l'aire d'étude rapprochée telles que le téju commun (*Tupinambis teguixin*), l'iguane vert (*Iguana iguana*) ou encore l'ameive commun (*Ameiva ameiva*) sont ubiquistes et s'adapte facilement à différents milieux. Ces espèces sont toutes communes et largement réparties à l'échelle de la Guyane.

Plusieurs espèces telles que le gymnophthalme d'Underwood (*Gymnophthalmus underwoodi*) ainsi que le lézard coureur galonné (*Cnemidophorus lemniscatus*), qui est protégé avec son habitat, sont des espèces qui affectionnent les milieux ouverts (friches herbacées, zone au substrat à nu) présent sur l'aire d'étude. Pour le lézard coureur galonné (*Cnemidophorus lemniscatus*), il est précisé que sa présence sur le site est fortement dû à la réalisation des travaux. En effet, cette espèce a tendance à coloniser facilement les zones dégradées.

Enfin seule une espèce forestière, le gonatode des carabets (*Gonatodes humeralis*), a été recensé au sein de l'aire d'étude. La bibliographie fait aussi apparaître d'autres espèces forestières sur le site telles que l'oxyrhophe à col jaune (*Oxyrhopus melanogenys*). Ces espèces sont communes et largement réparties à l'échelle de la Guyane. Ces espèces affectionnent les forêts marécageuses et les forêts de terre ferme chacune respectivement à l'est et l'ouest de la zone d'étude.

Après une relecture de l'analyse bibliographique 2 espèces de reptiles n'ont pas été contactées. Parmi ces espèces non détectées lors des inventaires, aucune ne font l'objet d'enjeux de conservation particuliers.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée est présentée en annexe 4.

La richesse herpétologique est relativement faible sur l'aire d'étude rapprochée. Cela peut s'expliquer par la nature dégradée des habitats et du contexte périurbain qui influe sur l'aire d'étude rapprochée.

4.4.3.3 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Statuts et enjeux écologiques des reptiles remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Cortège des espèces de zones ouvertes dégradées						
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	H / D	DD	Fort	Lézard diurne qui affectionne les milieux ouverts à la végétation herbacée et arbustive et au substrat sableux. En Guyane cette espèce se retrouve seulement sur la bande côtière dans l'Ouest. Cette espèce a été trouvée au sein de l'aire d'étude le long des sentiers et pistes qui ont été créés par les travaux. On peut considérer cette espèce comme présente sur l'ensemble des milieux dégradés par les travaux.	Faible

Légende :

- H : espèce de reptile protégée avec ses habitats (Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2020)
- P : espèce de reptile protégée (Art.3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2020)
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTm, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation



Lézard coureur galonné (hors site)
© Arnaud AURY



Iguane vert (hors site)
© Thomas PHILIP



Gonatode des carbets (hors site)
© Thomas PHILIP

Reptiles remarquables sur l'aire d'étude rapprochée

Enjeux de l'herpétofaune

Propositions de mesures
compensatoires et dossier de
dérogation

- Aire d'étude rapprochée
- Zone d'installation

Enjeux

- Protégée avec son habitat
- Déterminante de ZNIEFF
- Herpetofaune



Niveaux d'enjeux de l'herpétofaune

Propositions de mesures compensatoires et dossier de dérogation

 Aire d'étude rapprochée

 Zone d'installation

Niveaux d'enjeux

 Faible



4.4.3.4 Bilan concernant les reptiles et enjeux associés

9 espèces de reptiles sont présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée. Parmi ces espèces seule une présente un enjeu de conservation particulier. Les enjeux sur l'herpétofaune semblent se concentrer sur les milieux ouverts au sud de l'aire d'étude. Toutefois, il est à noter que l'espèce a surement été favorisée par les travaux car elle colonise facilement les zones dégradées.

4.4.4 Oiseaux

Cf. Annexe 3 : Méthodes d'inventaires

Cf. Carte : « Enjeux de l'avifaune »

Cf. Carte : « Niveaux d'enjeux de l'avifaune »

4.4.4.1 Analyse bibliographique

En dehors du diagnostic faune/flore réalisé sur le secteur d'étude en 2024, il n'existe pas à notre connaissance de publications s'étant intéressées à l'avifaune sur cette zone.

4.4.4.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

52 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain en saison sèche et des pluies **2024** :

- 8 espèces protégées dont 1 est également déterminante de ZNIEFF ;

Au total, ce sont 52 espèces dont 8 (15%) présentant un enjeu de conservation qui ont été répertoriées sur la zone. Cette richesse spécifique est très faible pour un secteur littoral, et reflète la fragmentation des habitats au sein de la zone d'étude. En effet, la zone d'étude est constituée d'une piste de circulation entourée d'une petite bande forestière autour de la crique et tout ceci en zone urbaine. Toutefois, le boisement est impacté par la présence d'abattis et d'habitations en son sein. La zone humide (crique) est restreinte et bien impactée par les aménagements et ne permet plus l'installation d'espèces sensibles au dérangement. Tout ceci ne permet guère plus que l'établissement d'un cortège d'espèces anthropophiles.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée est présentée en annexe 4.

4.4.4.3 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Statuts et enjeux écologiques des oiseaux remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Cortège des oiseaux de boisements clairs, lisières, friches arbustives						
Caracara à tête jaune	<i>Milvago chimachima</i>	P	LC	Faible	Savanes arbustives bordées de bosquets. Par extension aussi depuis quelques années dans les pâturages artificiels remplaçant ou bordant les savanes, ainsi que les rizières. Deux individus en survol au-dessus de la zone d'étude. Pas de zones propices à la nidification. Individus en comportements de chasse et rejoignant les zones ouvertes situées à l'est.	Faible
Grand Batara	<i>Taraba major</i>	P	LC	Faible	Grands rideaux de lianes et buissons touffus bordant les rivières forestières de l'intérieur et les grandes cambrouses incluses au sein de la forêt mature. Individu chanteur entendu dans la zone humide au niveau de l'entrée nord de la zone d'étude. Reproduction possible.	Faible
Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	P	LC	Faible	Vieilles mangroves au sous-bois très buissonnant. Au moins deux individus chanteurs entendus dans les broussailles. Reproduction possible aux abords du chemin.	Faible
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	LC	Faible	Le plus commun des râles que l'on retrouve dans les zones de friches et broussailles. Au moins deux individus chanteurs entendus. Reproduction possible aux abords du chemin.	Faible
Cortège des oiseaux de forêts humides (marécageuses, vieilles mangroves)						
Râle de Cayenne	<i>Aramides cajaneus</i>	P	LC	Faible	Forêts marécageuses, bas-fonds humides et bords de criques en forêt mature, vieilles mangroves littorales. Individu chanteur entendu dans les patchs forestiers du secteur sur ouest de la zone d'étude. Reproduction possible dans le boisement.	Modéré
Ariane vert-doré	<i>Chrysuronia leucogaster</i>	P	LC	Faible	Fréquente les terrains broussailleux et herbeux, les friches, les bords de pistes et les cultures à l'abandon. Individu en alimentation sur les fleurs le long du chemin d'accès.	Faible
Cortège des oiseaux de hauts vols						
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	Faible	Plages et mangroves de bords de mer jusque sur les rives des grands fleuves côtiers. En survol au-dessus de la zone d'étude à la recherche de nourriture.	Faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	P	LC	Faible	Présente dans une grande variété de paysages, depuis l'espace aérien de la grande forêt mûre de l'intérieur, aux secteurs dégradés de défrichements agricoles et jusqu'aux agglomérations de la bande côtière. Plusieurs individus en survol au-dessus de la zone d'étude. Zone de chasse et non de reproduction.	Faible

Légende :

- H : espèces d'oiseaux protégées avec ses habitats (Art.2 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- P : espèces d'oiseaux protégées (Art.3 de l'arrêté ministériel du 25 mars 2015)
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTm, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation



Grisin sombre
© Paul Lenrume



Râle kiolo
© Paul Lenrume



Troglodyte à face pâle
© Paul Lenrume



Ariane vert-doré
© Paul Lenrume
Oiseaux remarquables sur l'aire d'étude rapprochée



Calliste diable-enrhumé
© Paul Lenrume



Petit piaye
© Paul Lenrume

Enjeux de l'avifaune

Propositions de mesures
compensatoires et dossier de
dérogation

 Aire d'étude rapprochée

 Zone d'installation

Enjeux

 Protégée

• Avifaune

- 1 : Ariane vert-doré
- 2 : Caracara à tête jaune
- 3 : Grand Batara
- 4 : Râle de Cayenne
- 5 : Râle kiolo
- 6 : Troglodyte à face pâle
- 7 : Urubu noir
- 8 : Martinet de Cayenne

0 75 150 m

Niveaux d'enjeux de l'avifaune

Propositions de mesures compensatoires et dossier de dérogation

 Aire d'étude rapprochée

 Zone d'installation

Niveaux d'enjeux

 Faible

 Modéré

 Avifaune



4.4.4.4 Bilan concernant les oiseaux et enjeux associés

52 espèces d'oiseaux sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles 8 remarquables.

Les travaux réalisés ont profondément changé le relief de la zone d'étude et possiblement la nature du cours d'eau. Toutefois, les patches de forêts de part et d'autre de cette zone défrichée présentaient déjà de nombreux impacts anthropiques avec notamment l'établissement d'habitations et d'abattis en bordure de la crique. Le principal secteur à enjeu au sein de l'aire d'étude rapprochée concerne la tête de crique avec la présence du Râle de Cayenne qui dépend directement de cet habitat pour être présent. Les haies forestières abritent quant à elle de nombreux oiseaux communs sur le littoral et anthropophiles.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement et localement faible pour les oiseaux.

4.4.5 Mammifères (hors chiroptères)

Cf. Annexe 3 : Méthodes d'inventaires

4.4.5.1 Analyse bibliographique

La base de données Faune Guyane a été consultée le 19/08/2024 et a révélé un effort de prospection nulle dans la zone d'étude et ses abords proches pour les mammifères. Aucun mammifère n'a été inventorié.

4.4.5.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Aucune espèce de mammifère terrestre n'a été contactée pendant notre étude. Ceci n'est pas étonnant puisque la zone d'étude est relativement petite, enclavée dans une zone résidentielle avec des milieux fortement dégradés.

L'ensemble de ces facteurs n'est pas favorable à l'observation des mammifères. Il est cependant probable que certaines espèces anthropophiles soient présentes mais non observées lors de notre passage. La grande majorité de ces espèces sont très communes et ne présentent pas d'enjeux de conservation pour le territoire.

4.4.5.3 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Aucune espèce de mammifères ne possède de statuts ou d'enjeux écologiques.

4.4.5.4 Bilan concernant les mammifères et enjeux associés

La zone d'étude, dans son ensemble, ne présente pas d'enjeu particulier pour les mammifères terrestres et arboricoles de Guyane au regard de l'état de dégradation de la zone et de son contexte urbanisé.

4.4.6 Chiroptères

Cf. Annexe 3 : Méthodes d'inventaires

Cf. Carte : « Enjeux chiroptères »

Cf. Carte : « Niveaux d'enjeu chiroptères »

4.4.6.1 Analyse bibliographique

La base de données Faune Guyane a été consultée le 19/08/2024 et a révélé un effort de prospection nul dans la zone d'étude et ses abords proches pour les chiroptères.

4.4.6.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Au total, 7 espèces de chiroptères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- 7 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain (dont 1 espèce déterminantes ZNIEFF et 3 espèces à enjeu de conservation mais sans statut réglementaire)

La zone d'étude, située entre l'Avenue Paul Castaing et Paul Isnard, est principalement constituée de friches et de petits boisements secondaires. Ces deux types d'habitat ne constituent pas de véritable enjeu pour les chiroptères de Guyane.

Certaines espèces anthropophiles de milieu ouvert ou semi-ouvert peuvent ponctuellement utiliser ces types de milieux pour s'alimenter et pour transiter d'une zone d'alimentation à une autre. C'est notamment le cas pour les espèces de haut-vol qui s'affranchissent des habitats naturels pour chasser des insectes en plein ciel. Elles s'accommodent parfaitement aux zones urbaines éclairées où le plancton aérien est parfois présent en abondance à certaines périodes de l'année.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée est présentée en annexe 4.

4.4.6.3 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Statuts et enjeux écologiques des chiroptères remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Enjeu spécifique	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Cortège de chiroptères de haut vol						
Grande Dame blanche	<i>Diclidurus ingens</i>	-	LC	Modéré	Espèce peu commune de plein ciel. Elle gîte possiblement dans la végétation (palmes) ou les infrastructures et chasse au-dessus de la canopée ou autour des éclairages. Au regard du nombre importants de contacts acoustiques il est fort probable que l'espèce soit en chasse au niveau de la canopée des petits boisements forestiers.	Modéré
Dame blanche des cyclanthes	<i>Diclidurus scutatus</i>	-	DD	Modéré	Espèce peu commune de plein ciel. Elle chasse au-dessus de la canopée. Ses gîtes sont peu connus mais sont probablement liés à la végétation (palmes) ou les infrastructures. Au regard du nombre importants de contacts acoustiques il est fort probable que l'espèce soit en chasse au niveau de la canopée des petits boisements forestiers.	Modéré
Grand Péroptère	<i>Peropteryx kappleri</i>	-	LC	Modéré	Espèce peu commune, peu abondante mais assez bien répartie. Ces milieux de prédilection sont les boisements (forêts primaires et secondaires) mais elle chasse également en milieu ouvert. L'espèce peut giter en petite colonie dans une large gamme de gîtes (dont des gîtes artificiels). Au regard du nombre importants de contacts acoustiques il est fort probable que l'espèce soit en chasse au niveau de la canopée des petits boisements forestiers.	Modéré
Molosse de Coiba	<i>Molossus coibensis</i>	D	DD	Modéré	Espèce rare à l'intérieur des terres mais qui semble commune sur les zones urbaines et le littoral. L'espèce est relativement méconnue mais les données acoustiques récentes semblent indiquer qu'elle est commune sur le littoral et ne présente donc pas d'enjeu particulier pour cette partie du territoire guyanais.	Faible

Légende :

- P : espèce de chiroptères protégée
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTm, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation



Dame blanche des cyclanthes © V Rufray (photo prise hors site)



Grand péroptère © S Uriot Bonnefond (photo prise hors site)

Chiroptères remarquables sur l'aire d'étude rapprochée

Enjeux des chiroptères

Propositions de mesures
compensatoires et dossier de
dérogation

 Aire d'étude rapprochée

 Zone d'installation

Enjeux

 Déterminante de ZNIEFF

 Chiroptère

- 1 : Grande Dame blanche
2 : Dame blanche des cyclanthes
3 : Grand Péroptère
4 : Molosse de Coiba

0 75 150 m

Niveaux d'enjeux des chiroptères

Propositions de mesures compensatoires et dossier de dérogation

- Aire d'étude rapprochée
- Zone d'installation

Niveaux d'enjeux

- Faible
- Modéré



4.4.6.4 Bilan concernant les chiroptères et enjeux associés

7 espèces de chiroptères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles 1 est déterminante ZNIEFF, et 3 sont remarquables. Toutes les espèces recensées à enjeu sont des espèces de haut vol qui chassent et transitent en plein ciel. Les boisements présents sur la zone sont particulièrement dégradés et enclavés par des habitations. Il n'est donc pas étonnant qu'aucune espèce de lisières, ou spécialiste des sous-bois, n'ait été contactée lors de notre prospection.

Aucun secteur n'est à enjeu au sein de l'aire d'étude rapprochées pour les chiroptères.

4.5 Synthèse des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée

Cf. Carte : « Enjeux des habitats naturels avant travaux »

Afin de mettre en évidence les principaux groupes à enjeu écologique au sein de l'aire d'étude rapprochée, un tableau de synthèse a été établi (voir tableau ci-après).

Il est important de préciser que cette évaluation est relative à l'aire d'étude rapprochée et non à l'emprise du projet.

Les différentes données collectées dans le cadre de cette étude ont permis d'appréhender l'intérêt des milieux de l'aire d'étude rapprochée.

Une hiérarchisation en six niveaux d'enjeu écologique a été établie : enjeu nul à très fort.

Une carte de localisation et de synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée est présentée ci-après.

Pour une connaissance approfondie de ces enjeux écologiques, il convient de se référer aux chapitres présentés précédemment relatifs aux différentes thématiques faune-flore.

Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Habitat	Habitat	Enjeu lié à l'habitat	Espèces à enjeu (modéré)	Enjeu global
Habitats aquatiques et humides	Forêts marécageuses dégradées et lisières	Modéré	FLORE : <i>Disteganthus lateralis</i> <i>Ternstroemia sp</i> <i>Eugenia wulfschlaegeliana</i> OISEAUX : Râle de Cayenne	Modéré
Habitats ouverts et semi-ouverts	Forêts dégradées et forêts secondaires	Faible		Faible
Habitats artificialisés	Friches et brousses (sur sable blanc)	Négligeable	REPTILE : Lézard coureur galonné CHIROPTERE : Grande Dame blanche Dame blanche des cyclanthes Grand Péroptère (Zone de chasse)	Négligeable
	Abattis de Guyane	Négligeable		
	Site industriel en activité	Négligeable		

Les enjeux environnementaux sont globalement faibles à modérés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Néanmoins, ils ne sont pas homogènes sur l'ensemble du fuseau d'étude et se trouvent localement plus forts. En effet, les enjeux sont plus importants au niveau de la zone aquatique et humide (autours du cours d'eau) qui traverse la zone d'étude.



Enjeux des habitats naturels avant travaux

Propositions de mesures compensatoires et dossier de dérogation

 Aire d'étude rapprochée

 Zone d'installation

En jeux des habitats naturels
supposés avant travaux

 Niveaux d'enjeux modéré

 Niveaux d'enjeux faible

Niveaux d'enjeux négligeable

© AGIR - Tous droits réservés - Sources : Bing Satellite (2024) - Cartographie : Biotope, 2024



5 Demande de dérogation

5.1 Évaluation précise des impacts sur les populations d'espèce protégée

5.1.1 Impacts résiduels sur la faune et la flore protégée

Impacts résiduels du projet sur la faune et la flore

Espèces concernées	Effet prévisible	Phase du projet	Risque d'impact sur les habitats/espèces	Impact résiduel	Justification de l'impact résiduel
Flore					
Espèces patrimoniales : <i>Elaeis oleifera</i>	Destruction des individus en phase de travaux	Travaux	Destruction d'individus lors du passage des engins et du comblement de la crique.	Non notable	Un individu de palmier à huile, une espèce protégée, a été trouvé dans le jardin des habitations présentes au nord de l'aire d'étude. Rien n'indique que cette espèce végétale est spontanée et nous pensons qu'elle a été plantée.
Herpétofaune					
Lézard coureur galonné	Dérangement et perturbation	Travaux	Dérangement d'individus lors du passage des engins	Non notable	Espèce de milieux ouverts qui affectionne la végétation arbustive sur substrat sableux. Les zones de travaux, ainsi que la piste correspondent à son habitat. La fréquentation du site par cette espèce est probablement liée aux dégradations menées lors du chantier et à l'ouverture du milieu qu'elles ont provoquées.
Avifaune					
Râle de cayenne Ariane vert-doré	Dérangement et destruction des individus en phase de travaux	Travaux	Destruction d'individus lors du passage des engins et du comblement de la crique.	Notable	Espèce se reproduisant dans les habitats humides et marécageux. Il est difficile pour des espèces terrestres comme les rallidés de quitter une zone et de s'implanter dans une nouvelle. Elles sont sensibles au passage des machines. La zone ne pourra plus leur servir de zone d'alimentation ou de source d'alimentation. Les individus doivent émigrer dans d'autres habitats similaires avec le risque de compétition intraspécifique.
Grand Batara Troglodyte à face pâle Râle kiolo	Dérangement et perturbation	Travaux	Destruction d'individus lors du passage des engins et du comblement de la crique.	Notable	Espèce se reproduisant dans les lisières et les friches. Les individus adultes pourront fuir le temps des travaux dans les zones ouvertes alentours, en revanche les nichés présentent lors du passage des machines seront détruites.

Espèces concernées	Effet prévisible	Phase du projet	Risque d'impact sur les habitats/espèces	Impact résiduel	Justification de l'impact résiduel
Cortège des oiseaux non-nicheurs, utilisant la parcelle comme zone d'alimentation Urubu noir Caracara à tête jaune Martinet de Cayenne	Dérangement et perturbation	Travaux	Ces espèces fuiront certainement les zones de travaux temporairement.	Non notable	Les individus pourront facilement fuir le temps des travaux dans les zones ouvertes alentours ou dans le petit patch forestier à proximité. La zone ne pourra plus leur servir de source d'alimentation mais ils pourront utiliser les zones ouvertes alentours.

5.2 Impacts résiduels du projet

5.2.1 Quantification des impacts résiduels sur les milieux

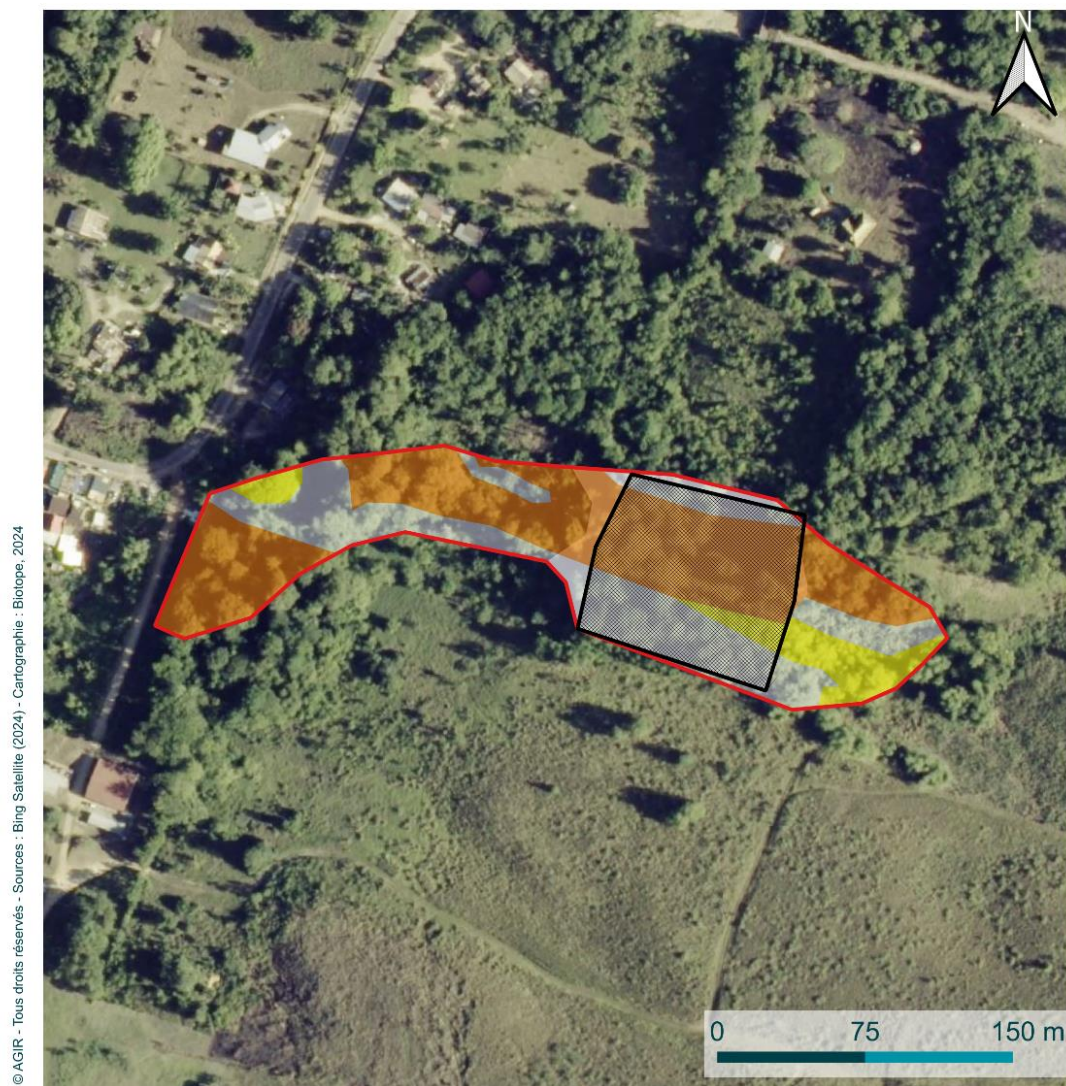
Ce chapitre a pour objectif de quantifier les impacts résiduels surfaciques du projet sur les milieux identifiés dans le cadre du diagnostic et présentés dans ce dossier. Il s'agit de surfaces évaluées sur la base de l'emprise projet finale, transmise par la maîtrise d'ouvrage.

Surfaces d'habitats sur l'aire d'étude rapprochée et impactées par le projet

Grand type de milieu	Libellé de l'habitat	Surface/linéaire recensé sur aire d'étude rapprochée	Surface/linéaire résiduelle impactée
Habitats aquatiques et humides	Forêts marécageuses dégradées et lisières (G46.2314)	1,3 ha	0,5 ha
Habitats ouverts et semi-ouverts	Forêts dégradées et forêts secondaires (G46.231)	0,3 ha	0,1 ha
Habitats anthropisés	Abattis de Guyane	0,04 ha	0 ha
	Friches et brousses	0,9 ha	0,5 ha
Total		2,54 ha	1,1 ha

Sur les 2,54 ha d'habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée, 1,1 ha sont impactés après mise en œuvre des travaux, soit 43% de l'emprise totale. Parmi ces zones impactées, 45% est représentées par des habitats d'origine anthropique de types friches, brousses et abattis (soit 0,5 ha) qui ne présentent aucuns enjeux.

En revanche, 45 % (soit 0,5 ha) des zones impactées sont des zones de forêts marécageuses dégradées présentant des enjeux modérés. Les derniers 10% (0,1 ha) sont représentés par des habitats de forêts dégradées et secondaires comportant des enjeux faibles.



Emprise du projet

Propositions de mesures compensatoires et dossier de dérogation

- Aire d'étude principale
- Zone d'installation du projet

Enjeu de conservation de l'habitat

- Niveaux d'enjeux modéré
- Niveaux d'enjeux faible
- Niveaux d'enjeux négligeable



5.2.2 Impacts résiduels sur les habitats naturels

Impacts résiduels du projet sur les habitats naturels

Habitat concerné	Typologie INPN (HabRef 5 / ONF)	Effets prévisibles	Impact résiduel	Justification et quantification de l'impact résiduel
Habitats aquatiques et humides				
Forêts marécageuses dégradées et lisières	G46.2314	Destruction d'habitat par défriche et artificialisation du milieu	Notable	L'implantation du projet a conduit à la destruction de plus d'un tiers de l'habitat au sein de la zone d'étude. Difficile de définir avec certitude la qualité du milieu avant l'implantation des travaux.
Habitats ouverts et semi-ouverts				
Forêts dégradées et forêts secondaires	G46.231	Destruction d'habitat par défriche et artificialisation du milieu	Non notable	Habitat déjà dégradé et artificialisé par les actions anthropiques régulières
Habitats dégradés ou anthropiques				
Abattis de Guyane	G82.32	Destruction d'habitat par défriche et artificialisation du milieu	Non notable	Habitat déjà fortement dégradé et artificialisé par les actions anthropiques régulières (cultures, brulis)
Friches et brousses	G87.1	Destruction d'habitat par défriche et artificialisation du milieu	Non notable	Habitat déjà fortement dégradé et artificialisé par les actions anthropiques régulières (tonte)

5.3 Impacts cumulés avec d'autres projets

1 projet a été identifié dans l'aire d'étude éloignée comme étant à prendre en compte pour l'évaluation des impacts cumulés (cf. 5° e) de l'article R.122-5 du Code de l'environnement). Il est présenté, avec les principaux impacts cumulés attendus, dans le tableau ci-après.

Synthèse des principaux impacts cumulés possibles avec d'autres projets

Nom du projet et maître d'ouvrage	Type et date de l'avis	Communes concernées par le projet	Distance au projet	Éléments d'analyse des impacts cumulés issus des avis	Présence/Absence impacts cumulés et quantifications
Demande de réalisation d'une voie de liaison entre l'avenue Paul Castaing et la route Paul Isnard	Projet déposé en attente d'avis.	Saint-Laurent-du-Maroni	300 à 400 mètres au nord-ouest	Destruction d'une portion de prairies flottantes (0.07 ha), et d'habitats ouverts anthropiques et friches (0.65ha). Impact direct sur 4 espèces végétales patrimoniales parmi lesquelles on retrouvera <i>Inga virgultosa</i> qui est également présente sur la zone d'implantation du projet. Impact sur 1 espèce d'oiseaux, à savoir le Grand Batara qui est présente sur les deux zones.	Impact cumulé faible lié à la destruction d'espace ouverts et en friches.

5.4 Programme compensatoire

La compensation écologique se définit comme un ensemble d'actions en faveur des milieux naturels, permettant de contrebalancer les dommages causés par la réalisation d'un projet qui n'ont pu être suffisamment évités ou réduits. Ces actions, appelées mesures compensatoires, doivent générer un gain écologique au moins égal à la perte n'ayant pu être évitée ou réduite, afin d'atteindre une absence de perte nette de biodiversité.

Le cas de cette étude est particulier car la demande de compensation ainsi que la demande de dérogation interviennent après la mise en place des phases de travaux.

Aucune mesure d'évitement ou de réduction des impacts n'a été mise en place en amont des travaux. Il s'agit ici de définir un programme compensatoire adapté aux enjeux de la parcelle impactée. Ce programme sera entièrement porté par le particulier propriétaire du terrain.

Les ratios de compensation proposés sont de 2 pour 1 pour l'ensemble des habitats de la zone. Ces ratios de compensation sont modérés. Cela se justifie par le fait que l'ensemble de la zone a été défrichée et que la qualité de l'état de conservation initiale des habitats est difficile à évaluer. Les habitats naturels impactés représentant une surface de 1,1 ha, la compensation devrait être de 2,2 hectares.

Toutefois, le contexte actuel sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni rend la possibilité d'acquisition de foncier très difficile surtout pour des surfaces restreintes comme celle qui nous concerne, ici 2,2 ha. En effet, le morcellement des parcelles privées, ainsi que la pression d'urbanisme limite fortement la possibilité de trouver un site de compensation similaire au site dégradé. De plus, le porteur du projet étant un particulier, sa capacité financière est également limitée (une rapide recherche nous place un prix moyen compris entre 32000€ et 75000€/ha pour une parcelle entre 1 et 5ha en Guyane).

Compte-tenu de ces éléments (faible diversité d'espèces avec un impact résiduel notable, et contrainte dans l'achat de parcelle foncière), la mise en œuvre d'une réelle stratégie de compensation est fortement limitée. Le choix s'est donc porté sur la mise en œuvre de plusieurs mesures d'accompagnement concernant des problématiques identifiées à la suite de l'implantation du site de stockage et pertinentes sur la zone d'étude et la commune de St Laurent du Maroni.

5.5 Démarche d'accompagnement et de suivi

Les différentes mesures d'évitement et réduction décrites ci-après ont été définies pour supprimer ou limiter les impacts du projet, prioritairement sur les espèces présentant les plus forts enjeux, impactées par le projet. Toutefois, ces mesures sont également bénéfiques pour l'ensemble des espèces des communautés biologiques locales.

5.5.1 Liste des mesures d'accompagnement et de suivi

Les mesures sont toutes matérialisées par un code de type « XXN° » où « XX » spécifie le type de mesure et « N° » correspond au numéro de la mesure. Pour les mesures d'accompagnement, XX = MA et pour les mesures de suivi, XX = MS.

Toutes les mesures d'accompagnement et de suivi proposées sont synthétisées dans le tableau suivant :

Liste des mesures d'accompagnement et de suivi

Code mesure	Intitulé mesure
Liste des mesures d'accompagnement	
MA01	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes présentes sur la zone.
MA02	Remise en état du cours d'eau traversant la zone d'étude.
MA03	Participation financière à l'acquisition de parcelles par le Conservatoire du Littoral

5.5.2 Présentation détaillée des mesures d'accompagnement

MA01	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes présentes sur la zone
Objectif(s)	Eviter la prolifération et croissance d'espèces exotiques envahissantes
Communautés biologiques visées	Habitats naturels Flore
Localisation	Au sein des zones ouvertes et des zones de friches de la zone d'aménagement
Acteurs	Propriétaire terrain
Modalités de mise en œuvre	La lutte contre l'invasion et la prolifération de <i>l'Acacia mangium</i> et le bambou (<i>Bambusa vulgaris</i>) dans la région est très importante. Nos inventaires permettent de pointer les individus concernés. Ici, <i>Acacia mangium</i> a été détectée dans la zone d'implantation de la zone de stockage, et sur l'ensemble des pourtours de la parcelle. Il est primordial de lutter contre cette espèce en procédant à : • L'abattage des individus adultes au plus près du sol, • L'annelage des individus adultes impossible à abattre, • L'arrachage manuel des jeunes plantules dès leur apparition. Cette espèce étant hautement dispersante et envahissante, il est primordial de ne pas déplacer ou collecter les déchets issus de la coupe de ces arbres. Ceux-ci vont pourrir de manière naturelle. Les arbres abattus ou les plantules arrachées doivent être maintenues à leurs emplacements et une veille est indispensable pour prévenir la repousse de certains individus ou de la germination des graines. Pour plus de détails et d'information, se référer au guide du GEPOG pour la lutte de <i>l'acacia mangium</i>. Quant à <i>Bambusa vulgaris</i>, un seul patch est détecté, visible sur les photographies. Il se situe au niveau du détournement du criquot (au 1^{er} coude que forme la crique). Cette espèce est difficile à

	éradiquer du fait de ses rhizomes, mais une coupe au plus proche du sol permet de limiter leur propagation. De nouvelles coupes doivent être effectuées régulièrement pour empêcher les repousses.
Planning	<i>Acacia mangium</i> : Dès à présent : Abatage et arrachage des plantules dès que possible pour limiter la production de graine et l'établissement d'une banque de graines dans le sol. En suivi : Effectuer une fois par an une opération de contrôle pour vérifier l'absence de germination. Le cas échéant, procéder à l'arrachage des plantules. <i>Bambusa vulgaris</i> : Dès à présent : Coupe au ras du sol du patch de bambous. En suivi : Effectuer une fois par an une opération de contrôle pour vérifier l'absence de repousse, le cas échéant, refaire une session de coupe.
Suivis de la mesure	Propriétaire terrain

MA02	Remise en état du cours d'eau traversant la zone d'étude
Objectif(s)	L'objectif est de retravailler sur ces points de connectivité pour récupérer un cours d'eau fonctionnel.
Communautés biologiques visées	Milieux aquatiques Habitats humides
Localisation	Au sein des zones ouvertes et des zones de friches de la zone d'aménagement
Acteurs	Propriétaire AMO Entreprise spécialisée dans la culture et la plantation d'espèces végétales locales Entreprise spécialisée dans la renaturation de cours d'eau
Modalités de mise en œuvre	Une première opération a été réalisée par le propriétaire pour mettre en place des buses et des rigoles pour l'écoulement des eaux. Toutefois, il a été constaté que les points de connectivité entre le criquot existant et le cours d'eaux reconstitué présentait des pentes ou des configurations ne permettant pas un bon écoulement des masses d'eau. Plusieurs modalités de restauration du cours peuvent être énoncées : • Ajout d'un substrat (type gravier) au fond du cours d'eau restitué qui favorisera la présence de certaines espèces piscicoles et limitera le lessivage des sols latéritiques durant la saison des pluies ; • Aplanissement de la rive extérieure du cours d'eau (la rive qui ne longe pas le terrain cf photo ci-dessous), pour obtenir une rive moins abrupte avec une pente douce. Ce travail sur le profil de berge permet de diversifier les écoulements et faciliter ainsi la recolonisation du criquot par de la végétation et des espèces de faune aquatique. Le positionnement de géonatte textile pourrait accélérer cette recolonisation et limiter l'apport de sédiments dans le criquot lors de la saison des pluies. Se rapprocher d'une entreprise spécialisée dans la renaturation de cours d'eau (comme Aquascop)



- **Plantation d'espèces floristiques indigènes**, favorisant le maintien et le fonctionnement du système hydrographique. Se rapprocher d'une entreprise spécialisée dans le génie végétal. Cette plantation devra être composée d'espèces au port arbustif et arboré des forêts rivulaires indigènes de Guyane.

Indications sur le coût	Environ 8 000 euros
Planning	L'idéal serait de pouvoir réaliser les travaux en saison sèche et avant le redémarrage de la saison des pluies.
Suivis de la mesure	Propriétaire terrain

MA03	Participation financière à l'acquisition de parcelles par le Conservatoire du Littoral
Objectif(s)	Contribuer financièrement à l'acquisition de parcelles par le Conservatoire du Littoral (CDL)
Communautés biologiques visées	Habitat de zone humides
Localisation	Le CDL n'a pas de projet d'acquisition de parcelles à St Laurent du Maroni, leur besoin porte sur des parcelles situées à Mana
Acteurs	Propriétaire
Modalités de mise en œuvre	Participation à l'acquisition foncière de 2 parcelles sur Mana (parcelles F782 et F783) par le Conservatoire du Littoral. Il s'agit de 2 parcelles de zones humides à maintenir ouverte. La DUP est en cours pour ces parcelles, un arrêté préfectoral sortira probablement d'ici fin d'année. Une phase judiciaire fixera le prix exact de ces parcelles, de l'ordre de 270 000€. L'achat est prévu courant 2025, 2026 au plus tard.
Indications sur le coût	Environ 15 000 euros
Planning	-
Suivis de la mesure	Propriétaire terrain

5.6 Synthèse et chiffrage des mesures

Un chiffrage estimatif du coût des mesures d'atténuation, d'accompagnement, de suivi et de compensation est présenté dans le tableau suivant.

NB : l'ensemble des chiffrages fournis sont donnés à titre indicatif et sur la base de retours d'expériences connus.

Chiffrage des mesures

Intitulé des mesures	Coût
MA01 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes présentes sur la zone	Pris en charge par les équipes du MOA
MA02 - Remise en état du cours d'eau traversant la zone d'étude	En partie pris en charge par les équipes du AMO et prestation auprès d'un professionnel en pépinière et d'un spécialiste en renaturation de cours d'eau : Environ 8 000 euros
MA03 - Participation financière à l'acquisition de parcelles par le Conservatoire du Littoral	Estimation comprise entre 15 000€

6 Bibliographie

6.1 Bibliographie générale

- DEAL-Guyane, 2013 - Guide sur la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impact en Guyane Ed. Biotope éditions, Cayenne, 176 p.
- DEAL-Guyane, 2014 - Atlas des sites et espaces naturels protégés de Guyane Ed. Biotope éditions, Cayenne, 128 p.
- DGTG-Guyane, 2020 - Guide sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) en Guyane. Ed. Biotope éditions, Cayenne, 144 p.

Sites Internet :

- Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>, MNHN et OFB, Dernière consultation le : 2022-05-13.
- Faune-Guyane : <https://www.faune-guyane.fr/>, GEPOG / DGTG-Guyane, Dernière consultation le : 2022-05-13.

6.2 Bibliographie relative aux habitats naturels

- GUITET S., BRUNAUX O., DE GRANVILLE J.-J., GONZALEZ S. & RICHARD-HANSEN C., 2015 - Catalogue des habitats forestiers de Guyane. Office National des Forêts. Cayenne, 120 p.
- HOOCK J., 1971 - Les savanes guyanaïses : essai de phytoécologie numérique Ed. ORSTOM, Paris, 250 p.
- LÉOTARD G., 2012 - Etude Botanique des savanes de Guyane. GEPOG. Cayenne, 125 p.

6.3 Bibliographie relative aux zones humides

- GONZALEZ S., 2011 - Etablissement d'une liste des espèces végétales des zones humides de Guyane française. IRD. Cayenne, 54 p.

6.4 Bibliographie relative à la flore

- BARNABÉ D. & GIBERNAU M., 2015 - Aracées de Guyane française - Biologie et systématique. Ed. IRD éditions, Marseille, 350 p.
- CHIRON G. & BELLONE R., 2005 - Les orchidées de Guyane française. Ed. Tropicalia, Voreppe, 376 p.
- COSTA F. R. C., PINNA ESPINELI F. & FIGUEIREDO F. O. G., 2008 - Guide the Maranthaceae of the Reserve Duke and Rebio Uatuma. Ed. INPA, Manaus, 162 p.
- CREMERS G., 1986 - Petite flore illustrée des rivages de l'île de Cayenne. Ed. SEPANGUY, Cayenne, 93 p.
- CREMERS G., 1990 - Petite flore illustrée des savanes côtières. Ed. SEPANGUY, Cayenne, 144 p.
- CREMERS G. & HOFF M., 2003 - Guide de la flore des bords de mer de Guyane française. Ed. IRD, Paris, 214 p.
- FUNK V., HOLLOWELL T., BERRY P., KELLOFF C. & ALEXANDER S. N., 2007 - Checklist of the plants of the Guiana Shield. (Venezuela: Amazonas, Bolivar, Delta Amacuro; Guyana, Surinam, French Guiana). Ed. National Museum of Natural History, Washington, 584 p.

- DE GRANVILLE J.-J. & GAYOT M., 2014 - Guide des palmiers de Guyane. Ed. Office National des Forêts, Cayenne, 261 p.
- HOFF M., DE GRANVILLE J.-J., LOCHON S., BORDENAVE B. & HEQUET V., 2002 - Elaboration d'une liste de plantes à protéger pour la Guyane française. Acta Botanica Gallica, 149:339–354.
- HOFF M. & CREMERS G., 2005 - Le jardin guyanais - Inventaire des plantes cultivées et des adventices des jardins de Guyane française. Journal de la Société Botanique de France, 29:3–40.
- LATREILLE C., VIROLLET D., PENEZ J.-P., DEWYNTER M. & JAY P.-O., 2004 - Guide de reconnaissance des arbres de Guyane. Ed. CCPR Imprimerie, Matoury, 374 p.
- MOLINO J.-F., SABATIER D., PRÉVOST M.-FAND FRAME D., GONZALEZ S. & BILOT-GUÉRIN V., 2009 - Etablissement d'une liste des espèces d'arbres de Guyane française. IRD. Montpellier, 59 p.
- MORI S. A., CREMERS G., GRACIE C. A., DE GRANVILLE J.-J., HOFF M. & MITCHELL J. D., 1997 - Guide to the vascular plants of Central French Guiana. Part 1. Pteridophytes, Gymnosperms and Monocotyledons. Ed. The New-York Botanical Garden Press, New York, 422 p.
- MORI S. A., CREMERS G., GRACIE C. A., DE GRANVILLE J.-J., HEALD S. V., HOFF M. & MITCHELL J. D., 2002 - Guide to the vascular plants of Central French Guiana. Part 2. Dicotyledons. Ed. The New-York Botanical Garden Press, New York, 776 p.
- PRÉVOTEAU J.-M., 2012 - Les héliconias de Guyane française. Ed. Biotope, Mèze, 48 p.
- PUIG H., BARTHELEMY D. & SABATIER D., 2003 - Clé d'identification des principales familles et des principaux genres à espèces arborées de Guyane. Revue Forestière Française, 55:84–100.
- RICHARD H., ATENI J. 2021 – Guide des arbres de Guyane. Office National des Forêts. Cayenne, 635 p.
- VAN ROOSMALEN M. G. M., 1985 - Fruits of the Guianan flora. Ed. Institute of Systematic Botany - Utrecht University, Utrecht, 483 p.
- STEYERMARK J. A., BERRY P. E. & HOLST B. K., 1995-2004 - Flora of the Venezuelan Guayana. Ed. Missouri Botanical Garden, Missouri.

Sites Internet :

- Aublet 2 / Pl@ntNet-Publish : <http://publish.plantnet-project.org/project/caypub>, IRD - UMR AMAP
- Flora do Brasil 2020. : <http://floradobrasil.jbrj.gov.br/>, Jardim Botânico do Rio de Janeiro
- Tropicos : <http://www.tropicos.org>, Missouri Botanical Garden.

6.5 Bibliographie relative aux poissons

- KEITH P., LE BAIL P.-Y. & PLANQUETTE P., MAURIN H. & KEITH P., 2000 - Atlas des Poissons d'eau douce de Guyane - Tome 2, fascicule 1. Ed. MNHN - SPN, Paris, 286 p.
- LE BAIL P.-Y., KEITH P. & PLANQUETTE P., MAURIN H. & KEITH P., 2000 - Atlas des Poissons d'eau douce de Guyane - Tome 2, fascicule 2. Ed. MNHN - SPN, Paris, 307 p.
- LÉOPOLD M., 2004 - Poissons de mer de Guyane - Guide illustré. Ed. IFREMER, Cayenne, 214 p.
- MELKI F., 2016 - Poissons d'eau douce de Guyane - plongée dans les eaux de l'Amazonie française. Ed. Biotope éditions, Mèze, 348 p.
- PLANQUETTE P., KEITH P. & LE BAIL P.-Y., KEITH P., 1996 - Atlas des Poissons d'eau douce de Guyane - Tome 1. Ed. IEGB - MNHN, INRA, CSP, Ministère de l'Environnement, Paris, 429 p.

6.6 Bibliographie relative aux amphibiens et aux reptiles

- DEWYNTER M., MARTY C., BLANC M., 2016 – L'identification des caïmans de Guyane (*Caiman*, *Melanosuchus* & *Paleosuchus*). Les cahiers de la fondation Biotope 2, 10 p.
- DEWYNTER M., LE PAPE T., REMÉRAND E. & FRÉTEY T., 2019 – L'identification des tortues terrestres, dulçaquicoles et marines de Guyane. Les cahiers de la fondation Biotope 26, 34 p.
- GASC J.-P., 1990 - Les lézards de Guyane. Ed. CHABAUD, Cayenne, 76 p.
- LESCURE J. & MARTY C., 2000 - Atlas des amphibiens de Guyane. Ed. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 388 p.
- LESCURE J., DEWYNTER M., FRÉTEY T., INEICH I., OHLER A., VIDAL N., & DE MASSARY J. C., 2022 – Liste taxonomique de l'herpétofaune dans l'outre-mer français : VII. Les Amphibiens de la Guyane française. *Bulletin de la Société Herpétologique de France*, (181), 17 p.
- REMÉRAND E. & URIOT Q., 2023 – Guide d'identification des amphibiens de Guyane, Cayenne, 79 p.
- STARACE F., 2013 - Guide des serpents et amphibènes de Guyane. Ed. Ibis rouge éditions, Matoury, 604 p.
- UICN France, MNHN, GEPOG, Kwata, Biotope, Hydreco & OSL (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitres de la Faune vertébrée de Guyane. Paris, France. 35 p.

6.7 Bibliographie relative aux oiseaux

- HILTY S., 2003 - Birds of Venezuela. Ed. Princeton University Press, Princeton, 878 p.
- DEL HOYO J., ELLIOTT A., SARGATAL J. & CHRISTIE D., 1992-2013 - Handbook of the birds of the World. Ed. Lynx Editions, Barcelona,
- TOSTAIN O., DUJARDIN J.-L., ERARD C. & THIOLLAY J.-M., 1992 - Oiseaux de Guyane. Ed. Société d'Etudes Ornithologiques, Brunoy, 222 p.
- URIOT S., 2023 - Guide expert des oiseaux de Guyane. Ed. Biotope, 600p.

6.8 Bibliographie relative aux mammifères terrestres

- Emmons, Louise H. et Feer, François. Neotropical rainforest mammals: a field guide, 1990.
- Dewynter M., Parc Amazonien de Guyane. Découvrons les Mammifères des forêts de Guyane. 2020 Ed. Guianensis.14p.
- Catzeflis F., Barrioz S., Szpigel, J-F, De Thoisy B. Marsupiaux et rongeurs de Guyane. 2014. Ed. Institut Pasteur de la Guyane, Cayenne, 129 p.
- Foerster, Charles R. et Vaughan, Christopher. Home Range, Habitat Use, and Activity of Baird's Tapir in Costa Rica. *Biotropica*, 2002, vol. 34, no 3, p. 423-437.

6.9 Bibliographie relative aux chiroptères

- Barataud, M., S. Giosa, F. Leblanc, V. Rufay, T. Disca, L. Tillon, M. Delaval, A. Haquart & M. Dewynter, 2013.- Identification et écologie acoustique des chiroptères de Guyane française. *Le Rhinolophe* 19 : 103–145.
- Catzeflis, F.; Dewynter, M.; Pineau, K. 2013. Liste taxonomique commentée des chiroptères de Guyane. *Le Rhinolophe*, 19: 89-102.
- Charles-Dominique, P.; Brosset, A.; Jouard, S. 2001. Les chauves-souris de Guyane. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 176p.

- Díaz, M. M., Solari, S., Gregorin, R., Aguirre, L. F., & Barquez, R. M. 2021. Clave de identificación de los murciélagos neotropicales.
- Jung, K.; Kalko, E.K.V. 2010. Where forest meets urbanization: foraging plasticity of aerial insectivorous bats in an anthropogenically altered environment. *Journal of Mammalogy*, 91: 144-153.
- Jung, K., J. Molinari & E.K.V. Kalko 2014.- Driving Factors for the Evolution of Species-Specific Echolocation Call Design in New World Free-Tailed Bats (Molossidae). PLoS ONE 9(1): e85279. doi:10.1371/journal.pone.0085279.
- López-Baucells, A.; Rocha, R.; Bobrowiec, P.E.D.; Bernard, E.; Palmeirim, J.M.; Meyer, C.F.J. 2016. *Field Guide to Amazonian Bats*. Editora INPA, Manaus, 173p.
- Rufray, V. 2015. First records of *Molossops neglectus* and *Promops nasutus* (Molossidae) in French Guiana. *Le Vespère*, 5: 349-356.
- Thoisy, B.D.; Pavan, A.C.; Delaval, M.; Lavergne, A.; Luglia, T.; Pineau, K.; Ruedi, M.; Rufray, V.; Catzeflis, F. 2014. Cryptic diversity in common mustached bats *Pteronotus* cf. *parnellii* (Mormoopidae) in French Guiana and Brazilian Amapá. *Acta Chiropterologica*, 16: 1-13.
- Uriot Q. 2018. Les Chiroptères de Guyane Française – Clé de détermination. 67 p.
- Wilson D. E. & Mittermeier R. A., 2009-2019. Handbook of the mammals of the World. Vol. 9. Bats. Ed. Lynx, Barcelona. 1008 p.

7 Annexes

Annexe 1 : Synthèse des statuts réglementaires

Synthèse des textes de protection faune/flore applicables sur l'aire d'étude

Groupe d'espèces	Arrêtés ministériels	Niveau régional et/ou départemental
Flore	Arrêté ministériel du 9 avril 2001 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Guyane (JORF du 05/07/2001), modifié par l'arrêté du 5 mai 2017 interdisant la destruction de tout ou partie de ces espèces (JORF du 10/05/2017) ainsi que par l'arrêté ministériel du 17 septembre 2020 relatifs à l'introduction d'espèces végétales allochtones envahissantes sur le territoire de la Guyane (JORF du 24/10/2020)	(néant)
Poissons	(néant)	(néant)
Reptiles Amphibiens	Arrêté ministériel du 19 novembre 2020 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des reptiles et amphibiens représentés dans le département de la Guyane (JORF du 03/12/2020)	(néant)
Oiseaux	Arrêté ministériel du 25 mars 2015 (JORF du 04/04/2015) fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	(néant)
Mammifères	Arrêté ministériel du 15 mai 1986 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des mammifères représentés dans le département de la Guyane (JORF du 25/06/1986) et modifié par l'arrêté du 20 janvier 1987 (JORF du 11/04/1987), par l'arrêté du 29 juillet 2005 (JORF du 08/11/2005) et par l'arrêté du 24 juillet 2006 (JORF du 14/09/2006).	Arrêté préfectoral du 31 janvier 1975 fixant protection du Jaguar, du Puma et du Porc-épic arboricole qui ne sont pas présents sur l'arrêté de 1986.

Annexe 2 : Terminologie

Cortège d'espèces : ensemble d'espèces ayant des caractéristiques écologiques ou biologiques communes.

Création : terme utilisé dans le programme compensatoire, consiste à créer des nouvelles fonctions

Effet : conséquence générique d'un type de projet sur l'environnement, indépendamment du territoire qui sera affecté. Un effet peut être positif ou négatif, direct ou indirect, permanent ou temporaire. Un projet peut présenter plusieurs effets (d'après MEEDDEM, 2010).

Enjeu écologique : valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. Ce qualificatif est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré. En termes de biodiversité, il possède une connotation positive.

Équilibres biologiques : équilibres naturels qui s'établissent à la fois au niveau des interactions entre les organismes qui peuplent un milieu et entre les organismes et ce milieu. La conservation des équilibres biologiques est indispensable au maintien de la stabilité des écosystèmes.

Espèces considérées comme présentes/absentes : il peut arriver qu'il ne soit pas possible d'écarter la présence de certaines espèces sur l'aire d'étude, soit du fait d'inventaires spécifiques non réalisés ou insuffisants, soit du fait de leur mœurs discrètes et des difficultés de détection des individus. On parle alors en général « d'espèces potentielles ». Toutefois, l'approche de Biotope vise à remplacer ce terme dans l'argumentation au profit « d'espèces considérées comme présentes » ou « d'espèces considérées comme absentes ». L'objectif n'est pas de chercher à apporter une vérité absolue, dans les faits inatteignables, mais à formuler des conclusions vraisemblables sur la base d'une réflexion solide, dans le but de formuler ensuite les recommandations opérationnelles qui s'imposent. Les conclusions retenues seront basées sur des argumentaires écologiques bien construits (discrétion de l'espèce, caractère ubiquiste ou non, capacités de détection, enjeu écologique, sensibilité au projet...).

Fonction écologique : elle représente le rôle joué par un élément naturel dans le fonctionnement de l'écosystème. Par exemple, les fonctions remplies par un habitat pour une espèce peuvent être : la fonction d'aire d'alimentation, de reproduction, de chasse ou de repos. Un écosystème ou un ensemble d'habitats peuvent aussi remplir une fonction de réservoir écologique ou de corridor écologique pour certaines espèces ou populations. Les fonctions des habitats de type zone humide peuvent être répertoriées en fonctions hydrologiques, biogéochimiques, biologiques.

Habitat naturel et habitat d'espèce : le terme « habitat naturel » est celui choisi pour désigner la végétation identifiée. Un habitat naturel se caractérise par rapport à ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles. Tout en tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux, la détermination des habitats naturels s'appuie essentiellement sur la végétation qui constitue le meilleur intégrateur des conditions écologiques d'un milieu (Bensettiti *et al.*, 2001). Malgré cela, le terme « habitat naturel », couramment utilisé dans les typologies et dans les guides méthodologiques est retenu ici pour caractériser les végétations par souci de simplification.

Le terme « habitat d'espèce » désigne le lieu de vie d'une espèce animale, c'est-à-dire les espaces qui conviennent à l'accomplissement de son cycle biologique (reproduction, alimentation, repos, etc.).

Impact : contextualisation des effets en fonction des caractéristiques du projet étudié, des enjeux écologiques identifiés dans le cadre de l'état initial et de leur sensibilité. Un impact peut être positif ou négatif, direct ou indirect, réversible ou irréversible.

Impact résiduel : impact d'un projet qui persiste après application des mesures d'évitement et de réduction d'impact. Son niveau varie donc en fonction de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Implication réglementaire : conséquence pour le projet de la présence d'un élément écologique (espèce, habitat) soumis à une législation particulière (protection, réglementation) qui peut être établie à différents niveaux géographiques (départemental, régional, national, européen, mondial).

Incidence : synonyme d'impact. Par convention, nous utiliserons le terme « impact » pour les études d'impacts et le terme « incidence » pour les évaluations des incidences au titre de Natura 2000 ou les dossiers d'autorisation ou de déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

Notable : terme utilisé dans les études d'impact (codé à l'article R. 122-5 du Code de l'environnement) pour qualifier tout impact qui doit être pris en compte dans l'étude. Dans la présente étude, nous considérerons comme « notable » tout impact résiduel de destruction ou d'altération d'espèces, d'habitats ou de fonctions remettant en cause leur état de conservation, et constituant donc des pertes de biodiversité. Les impacts résiduels notables sont donc susceptibles de déclencher une action de compensation.

Patrimonial (espèce, habitat) : le terme « patrimonial » renvoie à des espèces ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace. Ceci peut notamment se traduire par

l'inscription de ces espèces ou habitats sur les listes rouges (UICN). Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.

Pertes de biodiversité : elles correspondent aux impacts résiduels notables du projet mesurés pour chaque composante du milieu naturel concerné par rapport à l'état initial ou, lorsque c'est pertinent, la dynamique écologique du site impacté (CGDD, 2013). La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 fixe comme objectif l'absence de perte nette de biodiversité dans la mesure où les actions de compensation doivent générer un gain écologique au moins égal à la perte n'ayant pu être évitée ou réduite.

Protégé (espèce, habitat, habitat d'espèce) : une espèce protégée est une espèce réglementée qui relève d'un statut de protection stricte au titre du Code de l'environnement et vis-à-vis de laquelle un certain nombre d'activités humaines sont contraintes voire interdites.

Réhabilitation : terme utilisé dans le programme compensatoire, consiste à faire apparaître des fonctions disparues.

Remarquable (espèce, habitat) : éléments à prendre en compte dans le cadre du projet et de nature à engendrer des adaptations de ce dernier. Habitats ou espèces qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur niveau de protection, de rareté, de menace à une échelle donnée, de leurs caractéristiques originales au sein de l'aire d'étude (population particulièrement importante, utilisation de l'aire d'étude inhabituelle pour l'espèce, viabilité incertaine de la population...) ou de leur caractère envahissant. Cette notion n'a pas de connotation positive ou négative, mais englobe « ce qui doit être pris en considération ».

Restauration : terme utilisé dans le programme compensatoire, consiste à remettre à niveau des fonctions altérées.

Risque : niveau d'exposition d'un élément écologique à une perturbation. Ce niveau d'exposition dépend à la fois de la sensibilité de l'élément écologique et de la probabilité d'occurrence de la perturbation.

Sensibilité : Aptitude d'un élément écologique à répondre aux effets d'un projet.

Annexe 3 : Méthodes d'inventaires

3.1 Habitats naturels et flore

Des relevés botaniques ont été réalisés afin de décrire les espèces présentes au sein des formations végétales. Elles sont la base de la définition des habitats présents. La désignation des habitats naturels correspond à la nomenclature proposée dans le « catalogue des habitats forestiers » (Guitet et al., 2015).

Certaines espèces arborées, arbustives et herbacées, ainsi que les lianes, épiphytes et héli-épiphytes ont été identifiées à titre indicatif dès lors qu'elles marquent de façon remarquable le paysage ou qu'elles jouent un rôle important dans le fonctionnement de l'écosystème, ou qu'elles représentent de forts enjeux de conservation. Nous avons par ailleurs recherché plus particulièrement la présence d'espèces protégées soumises à une réglementation spécifique et d'espèces patrimoniales.

Une partie de la flore échantillonnée a été déterminée sur place, principalement à partir de l'observation des parties fertiles (fleurs, fruits). Les arbres ont été identifiés à l'aide du guide de reconnaissance de l'ONF (Latreille et al., 2004) et de la clef de détermination de Puig et al. (2003). Certaines espèces ont été déterminées à l'aide d'autres ouvrages botaniques et d'herbiers en ligne sur la flore néotropicale et plus particulièrement celle de Guyane (Steyermarck et al., 1995-2004 ; Chiron et Bellone, 2005 ; De Granville et Gayot, 2014 ; Barnabé & Gibernau, 2015). Enfin, quelques spécimens ont été collectés pour un dépôt à l'herbier de Guyane.

Toutefois, les inventaires botaniques ne sont pas exhaustifs. Par exemple, des espèces dont la floraison ne s'exprime que sur une courte durée, pourraient ne pas avoir été observées.

3.2 Poissons

Les méthodes d'inventaires appliquées dépendent des caractéristiques mésologiques des stations. Toute une gamme de techniques sont susceptibles d'être utilisées, de jour comme de nuit :

- Pêche active à l'épuisette, à l'épervier, à la senne ;
- Pêche à la ligne ;
- Pose de nasses, de filets maillants ;
- Tri de bois mort...

3.3 Amphibiens

Les amphibiens ont fait l'objet d'une recherche spécifique qui s'est déclinée en deux phases :

- Une recherche diurne des lieux de reproduction potentiels : mares, retenues d'eau, flaques, criques, etc.
- Une visite des lieux de reproduction identifiés de nuit accompagné d'une écoute des chants, d'une recherche visuelle des individus et de la détermination des adultes.

En complément de ces deux principales phases, d'autres espèces sont recherchées en terre ferme lors de relevés itinérants, les espèces de la litière sont activement recherchées en fouillant les feuilles mortes du sol, et, les observations fortuites lors des déplacements ont été recensés, les observations fortuites lors des déplacements ont été recensés.

Nous n'avons pas assisté à de véritables événements de reproduction massive (*explosive breeding*), nécessaires pour déterminer le cortège présent dans son intégralité. Cependant, nous avons effectué tous nos passages avec une météo pluvieuse favorable.

L'identification des espèces observées a été réalisée à la suite d'une comparaison avec des ouvrages de références.

3.4 Reptiles

La recherche des reptiles se déroule essentiellement de nuit, les caïmans et la majorité des espèces de serpents sont essentiellement actives lors de cette période. De plus, même les reptiles diurnes comme les lézards et certains serpents sont plus facilement visibles, car ils dorment dans les arbustes ou en végétation rase et leurs couleurs sont mises en évidence par le faisceau des lampes. D'autres serpents et lézards diurnes sont indétectables de nuit, ils sont alors recherchés de jour, ou ceux-ci utilisent régulièrement les pistes pour se thermoréguler.

Les lézards occupant les litières sont activement recherchés en fouillant les feuilles mortes, ceux-ci sont alors détectés lorsqu'ils fuient, cette recherche est efficace de jour et de nuit. Les espèces fouisseuses sont activement recherchées, de jour comme de nuit, en fouillant le bois mort en décomposition.

En complément de cette recherche, toutes observations fortuites réalisés lors d'autre inventaire sont relevées (inventaire ichtyofaune, avifaune, etc.).

Nous portons une attention particulière à la possibilité de trouver des espèces rares et cryptiques au sein de l'aire d'étude. L'identification des espèces observées a été réalisée à la suite d'une comparaison avec des ouvrages de références.

3.5 Oiseaux

Les oiseaux ont fait l'objet de relevés classiques par milieu. Des transects et des points d'écoute / observation ont été réalisés dans les différents secteurs représentatifs des habitats présents au sein de l'aire d'étude. Les espèces sont identifiées à vue, au chant et par photographie si cela est nécessaire. La combinaison de transects et points d'écoute est idéale pour maximiser les chances de détecter des rondes d'oiseaux de canopées, de sous-bois ou celles des espèces suivant les nappes de fourmis légionnaires. La méthodologie est assez simple et peu standardisée, ceci se justifie par le fait que ce n'est pas un suivi sur plusieurs années ni une étude poussée sur la relation entre les espèces et les habitats par exemple mais elle s'avère la plus efficace pour inventorier un maximum d'espèces en peu de temps et déterminer les enjeux majeurs sur une zone. Les relevés ont été réalisés tôt le matin, dès l'aube (5H45) jusque vers 11H30 du matin et en fin d'après-midi vers 16H jusqu'à la tombée de la nuit ; ces heures d'observation étant les plus propices pour inventorier l'avifaune. En complément, des points d'observation ont été effectués l'après-midi sur des secteurs où la vue est la plus dégagée possible afin d'observer des rapaces diurnes, ramphastidés et psittacidés posés ou en vol. Enfin, des écoutes crépusculaires et nocturnes ont été entreprises afin de contacter notamment des strigidés (Chouettes et Hiboux), des caprimulgidés (Engoulevents), des nyctibidés (Ibijaux) et des rallidés (Râles et Marouettes). Dans le cadre des inventaires nocturnes, la technique de la « repasse » est utilisée avec modération en cas de besoin. L'identification de l'avifaune a été réalisée à partir de comparaison avec les planches d'ouvrages spécialisés (del Hoyo et al., 1992-2013 ; Tostain et al., 1992 ; Hilty, 2003 ...).

Les observations ont été effectuées à l'aide de jumelles Lynx 10x42 et complétées, si nécessaire, par une longue vue Swarovski ATS 80 comportant un oculaire grossissant 20-60x. En forêt, cette dernière est peu utilisée, car elle est encombrante et souvent peu adaptée à l'avifaune présente. Les prises de vue photographiques ont été réalisées avec un bridge Canon PowerShot SX70 HS. Ce matériel est nécessaire, notamment pour l'identification d'espèces aux plumages très proches. Un enregistreur de sons Olympus VN 731 PC permet de capter des cris ou chants indéterminés sur le terrain, qui sont ensuite comparés aux enregistrements de la base de données de sons d'oiseaux Xeno-Canto (référence mondiale). En effet, l'aspect vocal en ornithologie est crucial puisque les cris et chants sont des caractères diagnostics pour déterminer une espèce (d'autant plus pour des espèces difficiles d'observation, comme cela est souvent le cas en canopée). La technique de la repasse se fait avec un smartphone connecté à une enceinte JBL. Les observations nocturnes se font avec une lampe

torche Maglite à longue portée. Enfin, un GPS Garmin 64S permet d'enregistrer les tracés effectués et de marquer les points d'observation d'espèces remarquables.

Ces inventaires se veulent les plus complets possibles, mais face à la richesse de ces milieux, ils ne peuvent être exhaustifs étant donné la mobilité de l'avifaune dans ces milieux largement représentés sur le littoral.

3.6 Mammifères (hors chiroptères)

Les mammifères non volants ont été recherchés lors des prospections diurnes et nocturnes, nous nous sommes attachés à noter et identifier les espèces contactées (en visuel et par l'écoute), ainsi qu'à porter une attention particulière sur la possibilité de trouver des espèces protégées dans l'aire d'étude. Les indices de présence (empreintes, fèces, poils, ossements, terriers...) ont également été systématiquement relevés. Des photos sont prises si besoin pour comparer avec la bibliographie existante.

Des pièges photographiques des modèles ©Browning et ©Bushnell sont également disposés pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines en fonction des contraintes du terrain (risques de vol, étude réglementaire sur deux saisons etc.). Les pièges photos sont réglés pour détecter chaque mouvement (le jour comme la nuit) et enregistrent une photo ou une vidéo. L'ensemble des enregistrements sont ensuite traités manuellement par ordinateur.

3.7 Chiroptères

Deux méthodes complémentaires d'inventaires sont utilisées pour étudier les chiroptères : la capture et la bioacoustique. Ces deux techniques permettent de dresser une liste assez exhaustive et fiable. Toutefois, la complexité de certains genres ne permet pas d'identification certaine pour toutes les espèces de Guyane.

- Capture

Les filets japonais (diamètre des mailles : 18 mm, longueur : 12 m, hauteur : 2,5 m) permettent de capturer les espèces de « sous-bois », principalement de la famille des Phyllostomidés (famille pour laquelle les signatures acoustiques ne sont pas discriminables à l'espèce par la méthode acoustique)

La capture dure entre 4 et 5 heures en moyenne, selon la météo ou les effectifs capturés. Les filets sont déployés à 17h45, car c'est à la tombée de la nuit que les chiroptères sont les plus actifs (sortie de gîte). Une vérification des filets est faite toutes les demi-heures. Durant la vérification, les chauves-souris sont démaillées, puis chacune mise dans un sac en tissu pour pouvoir les transporter, en évitant tout stress, à une table de capture. Elles sont ensuite identifiées, mesurées (avant-bras, masse, 3ème et 5ème doigt, etc.) et détaillée (sexe, âge et état reproducteur). Puis elles sont photographiées (si besoin) et enfin relâchées sur place.

Le nombre de filets installés dépend des conditions de terrain, du nombre de captureurs et des milieux à échantillonner. Il varie généralement entre 4 et 10 filets de 12m.

Toutefois, avec ce dispositif de capture les espèces dites de « haut-vol » ne sont pas ou très peu capturées dues à leurs mœurs (souvent active en canopée), leur taille (souvent plus petite), leur comportement de vol plus rapide et imprévisible, leur aptitude à détecter les filets, etc.

C'est pourquoi l'étude de l'acoustique est nécessaire pour ces espèces de haut-vol. Ces espèces sont enregistrées et identifiées grâce à leur fréquence d'émission ultrasonore.

Ces deux méthodes sont donc très complémentaires, car la complexité des émissions d'ultrasons chez les Phyllostomidés ne permet pas d'identification à la bioacoustique, la capture est donc nécessaire chez ces espèces. L'utilisation des deux méthodes permet d'avoir un inventaire le plus exhaustif possible.

Les inventaires se sont déroulés sur les mois d'août et de février 2024. Deux nuits d'inventaire ont été effectuées avec la pose d'enregistreurs pour la bioacoustique durant deux nuits complètes et d'une dizaine de filets pour la capture chaque nuit.

- Bioacoustique

Les inventaires acoustiques sont réalisés à l'aide d'enregistreurs passifs de type SM-BAT (©Wildlife Acoustics). La bioacoustique permet d'enregistrer les espèces de haut vol et de lisières qui se prennent rarement dans les filets du fait de leur comportement et leur aptitude à détecter les petits obstacles.

Les enregistreurs passifs sont installés à des endroits stratégiques (plan d'eau, trouées forestières, pistes, larges layons etc.) et enregistrent en continu les ultrasons émis par les chiroptères (de 18h00 à 06h00 du matin) durant 1 nuit complète.

Les séquences acoustiques obtenues sont par la suite triées automatiquement à l'aide du logiciel informatique Sonochiro (©Biotope). Puis une vérification manuelle de la détermination de chaque espèce est opérée par un expert en bioacoustique sur le logiciel BatSound (©Pettersson Elektronik AB).

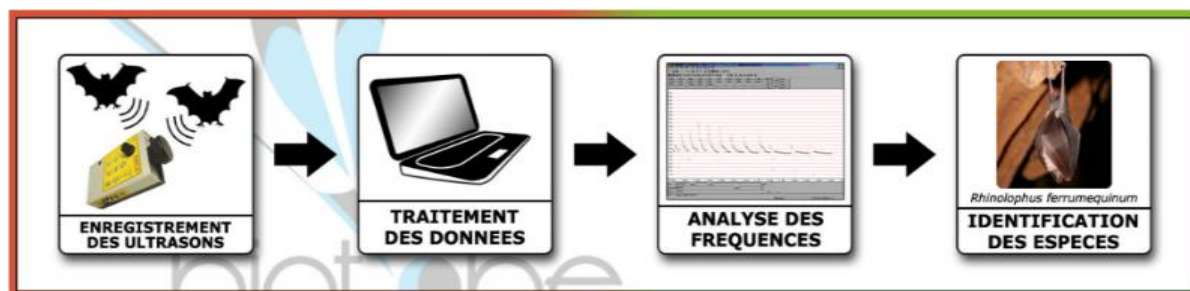


Schéma du principe de détection des chauves-souris et de définition de l'activité par suivi ultrasonore

Cette technique dite « passive » peut être complétée par des écoutes dites « actives » réalisées de manière opportuniste en soirée. Ces écoutes sont réalisées à l'aide d'un détecteur à ultrasons EchoMeter Touch 2 Pro (©Wildlife Acoustics) et permettent d'identifier en direct les espèces. Au besoin, les séquences problématiques sont enregistrées et vérifiées manuellement sur le logiciel Batsound.

Annexe 4 : Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

4.1 Espèces végétales

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
1	<i>Acacia mangium</i>	Fabaceae		REGLII		LC
2	<i>Acroceras zizanioides</i>	Poaceae				LC
3	<i>Aechmea mertensii</i>	Bromeliaceae				
4	<i>Aegiphila</i>	Lamiaceae				
5	<i>Alysicarpus vaginalis</i>	Fabaceae				
6	<i>Apocynaceae</i>	Apocynaceae				
7	<i>Astraea surinamensis</i>	Euphorbiaceae				
8	<i>Astrocaryum vulgare</i>	Arecaceae				LC
9	<i>Attalea maripa</i>	Arecaceae				
10	<i>Banara guianensis</i>	Salicaceae				LC
11	<i>Camonea umbellata</i>	Convolvulaceae				
12	<i>Cecropia obtusa</i>	Urticaceae				LC
13	<i>Centropogon cornutus</i>	Campanulaceae				
14	<i>Clusia</i>	Clusiaceae				

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
15	<i>Commelina diffusa</i>	Commelinaceae				LC
16	<i>Costus spiralis</i> var. <i>villosus</i>	Costaceae				
17	<i>Croton</i>	Euphorbiaceae				
18	<i>Cyathea microdonta</i>	Cyatheaceae				
19	<i>Cyclanthus bipartitus</i>	Cyclanthaceae				
20	<i>Cyperus aromaticus</i>	Cyperaceae				
21	<i>Cyperus laxus</i>	Cyperaceae				
22	<i>Desmoncus</i>	Arecaceae				
23	<i>Didymopanax morototoni</i>	Araliaceae				
24	<i>Dioscorea trifida</i>	Dioscoreaceae				
25	<i>Dracontium</i>	Araceae				
26	<i>Elaeis oleifera</i>	Arecaceae	ZDET		PR	
27	<i>Emilia fosbergii</i>	Asteraceae				
28	<i>Euphorbia hyssopifolia</i>	Euphorbiaceae				
29	<i>Euterpe oleracea</i>	Arecaceae				
30	<i>Ficus</i>	Moraceae				
31	<i>Grona triflora</i>	Fabaceae				
32	<i>Heliconia spathocircinata</i>	Heliconiaceae				
33	<i>Homolepis aturensis</i>	Poaceae				LC
34	<i>Inga edulis</i>	Fabaceae				LC
35	<i>Inga virgultosa</i>	Fabaceae	ZDET			
36	<i>Ipomoea setifera</i>	Convolvulaceae				
37	<i>Ischnosiphon obliquus</i>	Marantaceae				
38	<i>Lauraceae</i>	Lauraceae				
39	<i>Lygodium venustum</i>	Lygodiaceae				
40	<i>Manihot esculenta</i> subsp. <i>esculenta</i>	Euphorbiaceae				
41	<i>Miconia crenata</i>	Melastomataceae				
42	<i>Miconia racemosa</i>	Melastomataceae				LC
43	<i>Microtea debilis</i>	Microteaceae				
44	<i>Mimosa pigra</i>	Fabaceae				LC
45	<i>Mimosa polydactyla</i>	Fabaceae				

N°	Nom	Famille	ZDET	EEE	PR	LRM
46	<i>Mimosa pudica</i>	Fabaceae				LC
47	<i>Monstera adansonii</i>	Araceae				
48	<i>Nephrolepis brownii</i>	Nephrolepidaceae				
49	<i>Oldenlandia lancifolia</i>	Rubiaceae				LC
50	<i>Panicum</i>	Poaceae				
51	<i>Pariana campestris</i>	Poaceae				
52	<i>Paspalum virgatum</i>	Poaceae				
53	<i>Philodendron brevispathum</i>	Araceae	ZDET			
54	<i>Phytolacca rivinoides</i>	Phytolaccaceae				
55	<i>Posoqueria latifolia</i>	Rubiaceae				LC
56	<i>Pterocarpus officinalis subsp. officinalis</i>	Fabaceae				
57	<i>Rolandra fruticosa</i>	Asteraceae				
58	<i>Scleria</i>	Cyperaceae				
59	<i>Senna reticulata</i>	Fabaceae				LC
60	<i>Sida acuta</i>	Malvaceae				
61	<i>Sieruela rutidosperma var. rutidosperma</i>	Cleomaceae				
62	<i>Solanum stramonifolium</i>	Solanaceae				
63	<i>Sorghum bicolor subsp. verticilliflorum</i>	Poaceae				
64	<i>Spermacoce ocymifolia</i>	Rubiaceae				
65	<i>Spermacoce verticillata</i>	Rubiaceae				
66	<i>Sphagneticola trilobata</i>	Asteraceae				
67	<i>Spigelia anthelmia</i>	Loganiaceae				
68	<i>Spondias mombin</i>	Anacardiaceae				
69	<i>Steinchisma laxum</i>	Poaceae				
70	<i>Symphonia globulifera</i>	Clusiaceae				LC
71	<i>Tabebuia fluvialis</i>	Bignoniaceae	ZDET			LC
72	<i>Thyrsoedium guianense</i>	Anacardiaceae				
73	<i>Triumfetta rhomboidea</i>	Malvaceae				
74	<i>Virola surinamensis</i>	Myristicaceae				EN
75	<i>Vismia cayennensis</i>	Hypericaceae				LC

4.2 Poissons

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de protection	Statuts patrimoniaux	Aquascop 2023	Faune-Guyane 2022
Tétra drapeau	<i>Hemigrammus unilineatus</i>		LC	X	
Cichlide nain brillant	<i>Nannacara anomala</i>		DD	X	
Poisson-tigre	<i>Hoplias malabaricus</i>		LC	X	
Mulet montagne	<i>Copella carsevennensis</i>		LC	X	
-	<i>Pyrrhulina filamentosa</i>		LC		X
Killi	<i>Anablepsoides lungi</i>		LC		X
Rivule d'Aglaia	<i>Laimosemion agiliae</i>		LC	X	

4.3 Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	Liste Rouge Régionale	Bibliographie	Biotope
Adénomère des herbes	<i>Adenomera hylaedactyla</i>		LC		X
Crapaud bœuf	<i>Rhinella marina</i>		LC		X
Hylode porte-X	<i>Pristimantis chiastonotus</i>		LC		X
Leptodactyle de Knudsen	<i>Leptodactylus knudseni</i>		LC		X
Leptodactyle de Peters	<i>Leptodactylus petersii</i>		LC		X
Leptodactyle de Trinidad	<i>Leptodactylus nesiotus</i>		LC		X
Leptodactyle rougeâtre	<i>Leptodactylus rhodomystax</i>		LC		X
Rainette à bandes	<i>Boana multifasciata</i>		LC		X
Rainette ponctuée	<i>Boana punctata</i>		LC	X	

4.4 Reptiles

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	Liste Rouge Régionale	Bibliographie	Biotope
Ameive commun	<i>Ameiva ameiva</i>		LC		X
Gecko mutilé	<i>Gehyra mutilata</i>		NA	X	
Gonatode des carbets	<i>Gonatodes humeralis</i>		LC		X
Gymnophthalme d'Underwood	<i>Gymnophthalmus underwoodi</i>		LC		X
Iguane vert	<i>Iguana iguana</i>		LC		X
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>		DD		X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	Liste Rouge Régionale	Bibliographie	Biotope
Lézard coureur indéterminé	<i>Cnemidophorus sp.</i>		DD		X
Oxyrhopus à col jaune	<i>Oxyrhopus melanogenys</i>		LC	X	
Téju commun	<i>Tupinambis teguixin</i>		LC		X

4.5 Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	de LRR	Données Biotope 2024	TOTAL
Tinamou soui	<i>Crypturellus soui</i>		LC	x	x
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	x	x
Râle de Cayenne	<i>Aramides cajaneus</i>	P	LC	x	x
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	LC	x	x
Pigeon rousset	<i>Patagioenas cayennensis</i>		LC	x	x
Colombe à front gris	<i>Leptotila rufaxilla</i>		LC	x	x
Colombe rousse	<i>Columbina talpacoti</i>		LC	x	x
Petit Piaye	<i>Coccyzua minuta</i>		LC	x	x
Géocoucou tacheté	<i>Tapera naevia</i>		LC	x	x
Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	P	LC	x	x
Ermite hirsute	<i>Glaucis hirsutus</i>		LC	x	x
Ermite à brins blancs	<i>Phaethornis superciliosus</i>		LC	x	x
Colibri à menton bleu	<i>Chlorestes notata</i>		LC	x	x
Ariane vert-doré	<i>Chrysuronia leucogaster</i>	P	LC	x	x
Trogon à queue blanche	<i>Trogon viridis</i>		LC	x	x
Jacamar vert	<i>Galbula galbula</i>		LC	x	x
Caracara à tête jaune	<i>Milvago chimachima</i>	P	LC	x	x
Grand Batara	<i>Taraba major</i>	P	LC	x	x
Batara rayé	<i>Thamnophilus doliatus</i>		LC	x	x
Grisin de Cayenne	<i>Formicivora grisea</i>		LC	x	x
Alapi de Buffon	<i>Myrmeciza atrothorax</i>		LC	x	x
Synallaxe de Cayenne	<i>Synallaxis gujanensis</i>		LC	x	x
Tyranneau roitelet	<i>Tyrannulus elatus</i>		LC	x	x
Elénie à ventre jaune	<i>Elaenia flavogaster</i>		LC	x	x
Microtyran casqué	<i>Lophotriccus galeatus</i>		LC	x	x
Todirostre à front gris	<i>Poecilatriccus fumifrons</i>		LC	x	x

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Données Biotope 2024	TOTAL
Todirostre familier	<i>Todirostrum cinereum</i>		LC	x	x
Tyran pirate	<i>Legatus leucophaeus</i>		LC	x	x
Tyran de Cayenne	<i>Myiozetetes cayanensis</i>		LC	x	x
Tyran quiquivi	<i>Pitangus sulphuratus</i>		LC	x	x
Tyran mélancolique	<i>Tyrannus melancholicus</i>		LC	x	x
Tyran féroce	<i>Myiarchus ferox</i>		LC	x	x
Attila cannelle	<i>Attila cinnamomeus</i>		LC	x	x
Sourciroux mélodieux	<i>Cyclarhis gujanensis</i>		LC	x	x
Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>		LC	x	x
Viréon à tête cendrée	<i>Hylophilus pectoralis</i>		LC	x	x
Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>		LC	x	x
Troglodyte coraya	<i>Pheugopedius coraya</i>		LC	x	x
Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	P	LC	x	x
Merle leucomèle	<i>Turdus leucomelas</i>		LC	x	x
Merle à lunettes	<i>Turdus nudigenis</i>		LC	x	x
Tangara à galons blancs	<i>Tachyphonus rufus</i>		LC	x	x
Tangara à bec d'argent	<i>Ramphocelus carbo</i>		LC	x	x
Tangara évêque	<i>Thraupis episcopus</i>		LC	x	x
Tangara des palmiers	<i>Thraupis palmarum</i>		LC	x	x
Calliste diable-enrhumé	<i>Tangara mexicana</i>		LC	x	x
Jacarini noir	<i>Volatinia jacarina</i>		LC	x	x
Sporophile petit-louis	<i>Sporophila minuta</i>		LC	x	x
Sporophile à ailes blanches	<i>Sporophila americana</i>		LC	x	x
Cassique huppé	<i>Psarocolius decumanus</i>		LC	x	x
Cassique cul-jaune	<i>Cacicus cela</i>		LC	x	x
Organiste teité	<i>Euphonia violacea</i>		DD	x	x

4.6 Mammifères (hors chiroptères)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Bibliographie	Données Biotope
Aucune espèce n'a été recensée (ni dans la bibliographie ni lors de nos passages)					

4.7 Chiroptères

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de conservation	LRR	Bibliographie	Données Biotope
Grande Dame blanche	<i>Diclidurus ingens</i>	-	LC	-	x
Dame blanche des cyclanthes	<i>Diclidurus scutatus</i>	-	DD	-	x
Grand Péroptère	<i>Peropteryx kappleri</i>	-	LC	-	x
Cynomope de Greenhall	<i>Cynomops greenhalli</i>	-	DD	-	x
Molosse de Coiba	<i>Molossus coibensis</i>	D	DD	-	x
Molosse commun	<i>Molossus molossus</i>	-	LC	-	x
Sacoptère commun	<i>Saccopteryx leptura</i>	-	LC	-	x
Eumope indéterminé	<i>Eumops sp.</i>	NA	NA	NA	NA
Molosse indéterminé	<i>Molossus sp.</i>	NA	NA	NA	NA

DEMANDE DE DÉROGATION **POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION** **DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom du mandataire : Monsieur Gwenaël Foucher Adresse : Parcelle AK 1506 Saint Maurice Centre, Avenue Paul Castaing Commune : Saint-Laurent-du-Maroni Code postal : 97320 Nature des activités : Construction d'une zone de stockage Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Lézard coureur galonné <i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	Cf Demande de dérogation

1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION*			
Protection de la faune sauvage	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motifs d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autre	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Création d'une zone de stockage.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION	
Destruction	☐ Préciser :
Altération	☒ Préciser : Dérangement d'individus lors du passage des engins.
Dégradation	☐ Préciser :
Suite sur papier libre*	

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *	
Formation initiale en biologie animale	☐ Préciser :
Formation continue en biologie animale	☐ Préciser :
Autre formation	☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU DATE DE LA DESTRUCTION, ALTERATION OU DEGRADATION
Préciser la période : saison sèche La date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION
Région administrative : Guyane Département : Guyane Canton : Saint-Laurent-du-Maroni Commune : Saint-Laurent-du-Maroni Lieu : Proche Avenue Paul Castaing (cf Localisation du projet et cartes, dossier d'étude d'impact)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ? *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☐
Mesures de protection réglementaires ☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐
Autres mesures ☒

Préciser Mesures de réduction et de compensation

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée

M.AC.01 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes présentes sur la zone

M.AC.02 Remise en état du cours d'eau traversant la zone d'étude

M.AC.03 Participation financière à l'acquisition de parcelles par le Conservatoire du Littoral

Le détail des mesures est disponible dans le corps du dossier de demande de dérogation.

I COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L' OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

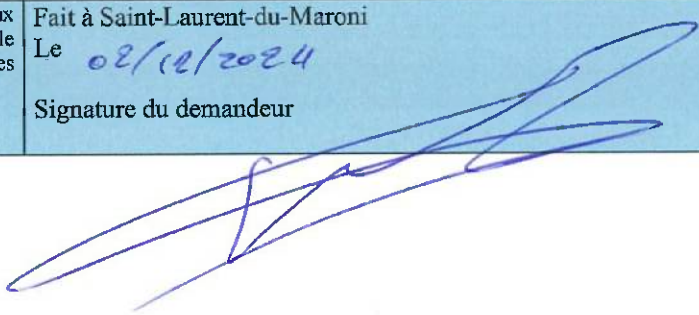
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni

Le 02/12/2024

Signature du demandeur



DEMANDE DE DEROGATION

- POUR ☐ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT*
☒ LA DESTRUCTION*
☒ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction

des dérogation définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : **Monsieur Gwenaël Foucher**
Adresse : **Parcelle AK 1506 Saint Maurice Centre, Avenue Paul Castaing**
Commune : **Saint-Laurent-du-Maroni**
Code postal : **97320**
Nature des activités : **Construction d'une zone de stockage**
Qualification :

B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Caracara à tête jaune <i>Milvago chimachima</i>	Indéterminable	Cf demande de DEP
B2 Grand Batara <i>Taraba major</i>	Indéterminable	Cf demande de DEP
B3 Troglodyte à face pâle <i>Cantorchilus leucotis</i>	Indéterminable	Cf demande de DEP
B4 Râle kiolo <i>Anurolimnas viridis</i>	Indéterminable	Cf demande de DEP
B5 Râle de Cayenne <i>Aramides cajaneus</i>	Indéterminable	Cf demande de DEP
B6 Ariane vert-doré <i>Chrysura leucogaster</i>	Indéterminable	Cf demande de DEP
B7 Urubu noir <i>Coragyps atratus</i>	Indéterminable	Cf demande de DEP
B8 Martinet de Cayenne <i>Panyptila cayennensis</i>	Indéterminable	Cf demande de DEP

1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune sauvage ☐	Prévention de dommages aux forêts ☐
Sauvetage de spécimens ☐	Prévention de dommages aux eaux ☐
Conservation des habitats ☐	Prévention de dommages à la propriété ☐
Inventaire des populations ☐	Protection de la santé publique ☐
Etude éco éthologique ☐	Protection de la sécurité publique ☐
Etude génétique ou biométrique ☐	Motifs d'intérêt public majeur ☐
Etude scientifique autre ☐	Détention en petites quantités ☐
Prévention de dommages à l'élevage ☐	Autre ☒
Prévention de dommages aux pêcheries ☐	
Prévention de dommages aux cultures ☐	

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Création d'une zone de stockage.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée.

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâché différé ☐
 S'il y a lieu préciser les conditions de conservation des animaux avant relâcher : ...
 S'il y a lieu préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☐
 Capture avec époussette ☐ Pièges ☐ préciser :
 Autres moyens de capture ☐ Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
 Modalité de marquage des animaux (description et justification) :
 Suite sur papier libre.

D2 DESTRUCTION *

Destruction des nids ☒ Préciser : Risque en phase de travaux
 Destruction des œufs ☒ Préciser : Risque en phase de travaux
 Destruction des animaux ☐ par animaux prédateurs ☐ Préciser :
 ☐ par pièges ☐ Préciser :
 ☐ par capture et euthanasie ☐ Préciser :
 ☐ par arme de chasse ☐ Préciser :
 Autres moyens de destruction ☐ Préciser :
 Suite sur papier libre.

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvage prédateur ☐ Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses ☒ Préciser : Circulation d'engins et éclairage du chantier pendant les travaux ; éclairage artificiel limité mais pérenne pendant la phase d'exploitation
 Utilisation d'émissions sonores ☒ Préciser : Circulation d'engins et émissions sonores importantes pendant les travaux ; fréquentation humaine pendant la phase d'exploitation (entretien, veille du site)
 Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
 Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☒ Préciser : Défrichement (réduction d'habitats naturels), présence humaine et autre dérangements anthropiques (risque de perturbation de la reproduction pour les espèces se reproduisant sur le site, risque de destruction non intentionnelle).

 Suite sur papier libre.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :
 Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
 Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Saison sèche
 La date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Région administrative : **Guyane**
 Départements : **Guyane**
 Commune : **Saint-Laurent-du-Maroni**
 Lieu : **Proche Avenue Paul Castaing** (cf. Localisation du projet et cartes, dossier d'étude d'impact)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ? *

Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐
 Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelle de gestion de l'espace ☐
 Préciser éventuellement à l'aide de carte ou de plan, les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
 M.AC.01 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes présentes sur la zone
 M.AC.02 Remise en état du cours d'eau traversant la zone d'étude
 M.AC.03 Participation financière à l'acquisition de parcelles par le Conservatoire du Littoral
 Le détail des mesures est disponible dans le corps du dossier de demande de dérogation.

I COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

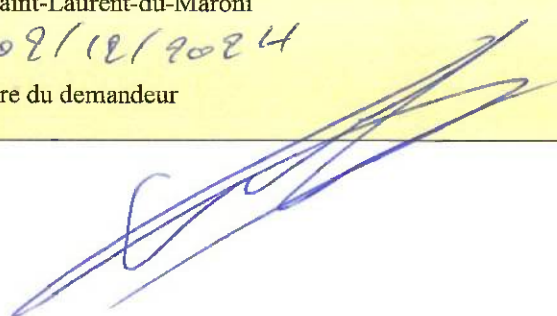
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni

Le 09/12/2024

Signature du demandeur



DEMANDE DE DEROGATION

- POUR ☒ LA COUPE*
☒ L'ARRACHAGE*
☐ LA CUEILLETTE*
☐ L'ENLEVEMENT*

DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES
*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction
des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : **Monsieur Gwenaël Foucher**
Ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : **Parcelle AK 1506 Saint Maurice Centre, Avenue Paul Castaing**
Commune **Saint-Laurent-du-Maroni**
Code postal **97320**
Nature des activités : **Création d'une plateforme de stockage**
Qualification :

B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 <i>Elaeis oleifera</i>	Indéterminable	Cf demande de DEP

1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | |
|--|--|
| Protection de la faune ou de la flore ☐ | Prévention de dommages aux forêts ☐ |
| Sauvetage de spécimens ☐ | Prévention de dommages aux eaux ☐ |
| Conservation des habitats ☐ | Prévention de dommages à la propriété ☐ |
| Inventaire des populations ☐ | Protection de la santé publique ☐ |
| Etude phytoécologique ☐ | Protection de la sécurité publique ☐ |
| Etude génétique ☐ | Motifs d'intérêt public majeur ☐ |
| Etude scientifique autre ☐ | Détention en petites quantités ☐ |
| Prévention de dommages à l'élevage ☐ | Autre ☒ |
| Prévention de dommages aux pêcheries ☐ | |
| Prévention de dommages aux cultures ☐ | |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période :
Ou la date :

E. QUELLE SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION*

Arrachage ou enlèvement définitif ☒ Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
Arrachage ou enlèvement temporaire ☐ avec réimplantation sur place ☐
avec réimplantation différée ☐

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Suite sur papier libre.

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques :

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION*

Formation initiale en biologie végétale	☐	Préciser :
Formation continue en biologie végétale	☐	Préciser :
Autre formation	☐	Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Guyane**
Départements : **Guyane**
Cantons : **Saint-Laurent-du-Maroni**
Communes : **Saint-Laurent-du-Maroni**
Lieu : **Proche Avenue Paul Castaing** (cf Localisation du projet et cartes, dossier d'étude d'impact)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

Réimplantation des spécimens enlevés	☐	Mesures de protections réglementaires	☐
Renforcement des populations de l'espèce	☐	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

M.AC.01 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes présentes sur la zone
M.AC.02 Remise en état du cours d'eau traversant la zone d'étude
M.AC.03 Participation financière à l'acquisition de parcelles par le Conservatoire du Littoral

Ces mesures sont détaillées dans la demande de dérogation.

Suite sur papier libre

I COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni

Le

08/12/2024

Votre signature

